

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-septième séance – Mercredi 20 janvier 2010, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne, Nelly Hartlieb, Sophie Kuster*, *MM. Christian Lopez Quirland, Jean Sanchez, Miltos Thomaidès et Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *MM. Patrice Mugny et Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 8 janvier 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 janvier et mercredi 20 janvier 2010, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je l'ai annoncé hier soir, je rappelle que nous traiterons aujourd'hui les réponses du Conseil administratif entre 18 h 45 et 19 h, puis entre 22 h 45 et 23 h.

M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Manuel Tornare étant absents à la séance de 17 h qui commence maintenant, ils ont demandé de reporter les points les concernant à celle de 20 h 30.

## 3. Questions orales.

**M. Rémy Pagani, maire.** Je réponds à M<sup>me</sup> Bourquin qui est intervenue hier au sujet de notre réponse à la question écrite QE-43 de M. Michel Ducret concernant l'état des trottoirs à la rue Pedro-Meylan. La problématique est la suivante. Les trottoirs concernés appartiennent à des propriétaires privés, mais ils sont entretenus par le Service du génie civil de la Ville de Genève.

Nous rencontrons de temps en temps ce genre de cas, notamment le long de terrains appartenant à des privés: quand les trottoirs – également propriété de ces privés – sont dans un état de dégradation tel que les piétons qui les empruntent risquent de trébucher, le Service du génie civil intervient de manière autoritaire en contactant les propriétaires. Généralement, ces derniers refusent d'assumer l'entretien de ces trottoirs, et nous sommes obligés de faire une demande pour qu'ils nous les vendent, puisqu'ils sont situés sur le domaine public – ce qu'ils refusent souvent également.

Nous en sommes donc réduits, malheureusement, à assurer d'abord la sécurité des piétons, sans nous préoccuper du droit de propriété desdits trottoirs. Parfois, nous parvenons à faire en sorte que leurs propriétaires les remettent en état. Tel est le cas des trottoirs de la rue Pedro-Meylan – une rue genevoise très connue – évoqués dans la question écrite QE-43.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je voulais répondre à M. Vitanza, qui m'a posé une question orale, hier soir, sur les vingt ans de l'Usine. J'avais raison dans la réponse que je lui ai donnée sur le moment, à un détail près. En effet, le Contrôle financier nous a donné l'autorisation nécessaire concernant la somme transitoire; le Conseil administratif tient le document y afférent à la disposition du Conseil municipal; 30 000 francs ont été versés en juillet 2009 et 170 000 francs restaient donc en transitoire. Le point où je me suis trompé hier est le suivant: cette somme ne doit pas être dépensée avant le 30 juin 2010, mais au cours de l'année 2010; le Contrôle financier l'a confirmé.

**4. Résolution du 19 janvier 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Ariane Arlotti, Charlotte Meierhofer, Sarah Klopmann, Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Contre l'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg» (R-127)<sup>1</sup>.**

*PROJET DES RÉOLUTION*

Considérant:

- la décision du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de»nnelle est une obligation et non une faculté;
- que le Conseil d'Etat se doit donc d'agir et recourir contre la décision du DETEC, conformément à la disposition constitutionnelle précitée;
- que cette disposition stipule aussi que la portée de l'opposition s'étend non seulement sur le territoire de notre canton, mais également dans le voisinage;
- que les autorités cantonales ont admis que le voisinage s'étend à une certaine distance de notre canton du fait de la dispersion très importante des effets radioactifs en cas d'accident dans une centrale nucléaire, ce qui les avait amenées à considérer que le site de la centrale nucléaire de Superphénix fait partie de notre voisinage;
- que le Canton a, de ce fait, recouru contre la construction de cette centrale ainsi que la Ville de Genève qui ont contribué à l'abandon de ce projet à risques;
- qu'il convient donc juridiquement de recourir contre la nouvelle autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg, ce d'autant plus qu'elle se trouve à une distance qui n'est pas tellement plus importante que celle qui nous sépare de Superphénix;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 4180. Motion d'ordre, 4194.

- que ce recours se justifie d’autant plus que cette centrale comporte des risques en raison de sa vétusté et qu’il serait incompréhensible de renoncer à ce recours vis-à-vis des autorités françaises qui pourraient s’indigner d’une telle inégalité de traitement;
  - que notre canton doit être solidaire avec le canton de Vaud, dont le peuple s’est prononcé contre la prolongation de l’autorisation contestée;
  - que les associations de protection de l’environnement sont inquiètes par rapport à la décision en cause,
1. la Ville de Genève enjoint au Conseil d’Etat de recourir et de participer financièrement contre l’autorisation d’exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg, comme il l’a fait contre le projet de Superphénix à Creys-Malville en France, en application de l’article 160 E de la Constitution genevoise.
  2. Le Conseil administratif est chargé de recourir contre l’autorisation d’exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg, comme il l’a fait contre le projet de Superphénix à Creys-Malville en France, en application de l’article 160 E de la Constitution genevoise.
  3. Le Conseil administratif, en application de l’article 160 E de la Constitution genevoise, est chargé au nom de la Ville de Genève de s’opposer juridiquement et politiquement à la décision du Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication (DETEC) d’accorder une autorisation d’exploitation illimitée de la centrale nucléaire de Mühleberg.

En particulier, il est demandé au Conseil administratif d’intervenir pour recourir juridiquement contre cette décision, ou, le cas échéant, pour appuyer moralement et matériellement les recours lancés par des personnes, associations ou collectivités publiques ayant qualité pour agir contre cette décision.

Le Conseil administratif pourra dans ce sens disposer d’un crédit de 150 000 francs affecté tant aux frais d’expertise scientifique qu’aux frais d’avocat. Il rendra compte au Conseil municipal de toutes les démarches entreprises dans ce sens et interviendra pour élargir le soutien de la démarche de la Ville à d’autres collectivités publiques genevoises, dont en particulier le Canton de Genève.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Chers collègues, la prolongation de fonctionnement accordée à la vieille centrale nucléaire de Mühleberg, qui menace gravement la population suisse – et, par conséquent, la population genevoise – est le signe d’une politique rétrograde. Cette décision ne tient pas compte de la sécurité de la population suisse dans son entier, et elle révèle le caractère profondément antisocial de la vision politique et économique dominante.

Il y a un peu plus de cinquante ans, tout le monde voyait dans l'énergie nucléaire la solution d'avenir pour tous les problèmes énergétiques. Et tout le monde y a cru! (*Brouhaha. M<sup>me</sup> Wenger s'arrête de parler.*)

**La présidente.** Madame Wenger, vous avez tout à fait raison de vous arrêter. De toute façon, on a l'impression qu'il n'y a pas grand monde qui vous écoute...

*M<sup>me</sup> Salika Wenger.* Je conçois bien que cette enceinte soit un lieu qui nous serve à parlementer, mais laissez-moi au moins exprimer mes arguments d'abord, et nous parlerons après! Merci...

Les responsables politiques de l'époque croyaient, en toute bonne foi, aux promesses des experts et à leurs discours sur la sûreté des réacteurs nucléaires et l'innocuité des déchets radioactifs. Nous allions résoudre tous les problèmes de l'humanité avec le nucléaire! Mais aucune certitude n'a résisté au temps, nous l'avons bien vu: les incidents se sont multipliés dans les centrales nucléaires, et des accidents très graves ont montré la faillibilité des réacteurs aussi bien que le désarroi des opérateurs face à des événements imprévus. A Three Mile Island, le cœur du réacteur a partiellement fondu, et c'est la chance qui a permis d'éviter la catastrophe plutôt que la compétence des experts. Et il est inutile de décrire la catastrophe de Tchernobyl... Faut-il rappeler que le vieillissement des installations nucléaires aggrave dangereusement les risques d'accident? Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour le comprendre.

A Mühleberg, le manteau d'acier qui entoure le réacteur est fissuré sur plusieurs mètres, et la pose d'agrafes n'a pas empêché les microfissures sur le puits de refroidissement, les conduites et le réacteur lui-même. Or c'est à cette centrale, qui fait partie des 439 les plus vieilles du monde, qu'a été accordée une autorisation d'exploitation illimitée! Elle devrait plutôt être fermée, car les fissures risquent de provoquer une explosion qui contaminerait en tout cas la moitié de la Suisse, ce qui signifie environ 100 000 personnes irradiées et 900 000 personnes à évacuer dans les abris. Et cela coûterait la bagatelle de 4500 milliards de francs!

Je veux bien que l'exploitant de Mühleberg évoque une question d'inégalité de traitement par rapport à d'autres centrales – puisque certaines reçoivent une autorisation d'exploitation illimitée, pourquoi pas les autres? – mais il y a tout de même des limites à ce raisonnement. Et ces limites, c'est la santé du peuple suisse! Mais l'exploitant de cette centrale n'est visiblement pas très préoccupé par cette problématique...

Nous comprendrions mieux la décision de lui accorder une autorisation d'exploitation illimitée, si celle-ci était réellement indispensable et si toute l'éco-

nomie énergétique du pays en dépendait. Or, c'est loin d'être le cas, puisque la centrale de Mühleberg ne produit que 4% de l'énergie suisse. Elle pourrait donc très bien être remplacée aujourd'hui par la production d'énergies renouvelables, sans que sa fermeture ne pose de problème économique majeur.

Par conséquent, nous demandons ce soir au Conseil administratif de faire son travail en vertu de l'article 160E de la Constitution genevoise, à savoir de recourir contre la décision d'accorder à la centrale nucléaire de Mühleberg une autorisation d'exploitation illimitée. Au cas où il ne serait pas habilité à le faire, nous lui demandons qu'il s'associe à des groupes de pression qui, eux, peuvent agir. En tout cas, nous voulons que le Conseil administratif intervienne au niveau politique et financier pour soutenir les recours en voie de concrétisation, et évidemment qu'il rappelle au Conseil d'Etat qu'il n'a pas le choix: il est obligé de recourir contre cette décision.

La Constitution genevoise est très claire à cet égard: nous devons recourir contre ce genre d'initiatives et nous opposer aux centrales nucléaires. Ayant réussi à le faire pour une centrale située en territoire français – et on sait la difficulté de traiter avec un gouvernement aussi centralisé que celui de la France – j'imagine que Genève devrait être capable de traiter avec Berne... En tout cas, elle doit soutenir le peuple vaudois, qui a très clairement exprimé son opposition au fonctionnement illimité de la centrale de Mühleberg.

Aujourd'hui, il y a péril en la demeure, et voilà que l'on donne une autorisation d'exploitation illimitée à une centrale nucléaire qui devrait être fermée et qui met en danger la vie humaine! Dans ces conditions, je dirais qu'il n'est pas important que nous ayons ou non la qualité pour agir – je parle à ceux qui voudront probablement faire du juridique à tout prix. C'est pourquoi nous demandons au Conseil administratif, au cas où la municipalité et les collectivités publiques genevoises ne pourraient malheureusement pas agir directement, qu'elles le fassent par l'intermédiaire des associations ayant déjà engagé un processus de recours pour la fermeture définitive de cette centrale nucléaire de Mühleberg, qui nous met tous en danger.

#### *Préconsultation*

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens au nom du Conseil administratif unanime pour vous dire que nous avons discuté de cette question ce matin. En effet, le groupe ContrAtom nous a lui aussi demandé de prendre position concernant Mühleberg. Le Conseil administratif affirme avec détermination qu'il n'a pas le choix: la Constitution genevoise nous oblige à agir pour préserver les intérêts de l'ensemble de la popu-

lation. Celle-ci s'est d'ailleurs déjà prononcée dans le canton de Vaud, notamment, où une majorité écrasante des citoyens se sont opposés à la poursuite de l'exploitation de la centrale de Mühleberg.

Je le répète, la Constitution genevoise nous oblige à adopter une position antinucléaire. Les problèmes posés par le traitement des déchets radioactifs et les accidents qui ont eu lieu – pensons à Tchernobyl – nous convainquent que ce mode de production d'énergie, pour l'instant, n'est malheureusement pas concluant; il s'agit donc d'y mettre un terme.

Le Conseil administratif a décidé de se porter partie civile dans l'affaire de Mühleberg. Cependant, je précise qu'il appartient au Canton de faire recours, comme l'y oblige la Constitution; le Conseil d'Etat devra se prononcer. Mais nous entendons bien faire valoir auprès de lui les intérêts de notre municipalité et des habitants de Genève! Je rappelle que la centrale de Mühleberg n'est pas située très loin de chez nous; s'il survenait un accident semblable à celui de Tchernobyl, nous serions obligés d'évacuer notre territoire, ce qui serait catastrophique. Nous sommes donc partie prenante dans cette affaire. Nous prendrons langue avec le Conseil d'Etat pour faire valoir l'avis du Conseil municipal qui, je l'espère, sera lui aussi unanime.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S).** Je remercie le Conseil administratif d'avoir déjà pris position et, surtout, je sais gré à A gauche toute! d'avoir déposé la résolution R-127 qui nous permet ce soir de débattre de l'affaire Mühleberg.

J'aimerais tracer un bref historique de la position des socialistes genevois en matière de nucléaire. Dans les années 1970, nous avons déposé plusieurs pétitions contre Verbois nucléaire. (*Remarques.*) Oui, Mesdames et Messieurs les Verts, cet objet est assez important pour que nous en débattions ce soir – tout aussi important que les zones piétonnes que les socialistes soutiennent aussi, d'ailleurs. Je reprends mon petit historique. Nous nous sommes battus fiévreusement contre la centrale nucléaire de Creys-Malville. Il y a trente ans, nous avons fondé l'association ContrAtom, qui réunit tous les mouvements antinucléaires genevois.

Le canton de Genève, dont fait partie notre commune, a voté un article constitutionnel antinucléaire dans les années 1980, et nous nous battons pour en maintenir la teneur. Nous sommes étonnés que le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le 21 décembre dernier, ait décidé de délivrer une autorisation d'exploitation illimitée à la centrale nucléaire de Mühleberg, malgré la position antinucléaire des Valdois, des Bernois et de tous les citoyens suisses prônant la fin du nucléaire grâce aux énergies renouvelables. Les Genevois ne sont d'ailleurs pas en reste dans ce mouvement, avec l'Agenda 21.

Le Parti socialiste remercie le Conseil administratif de sa prise de position dans cette affaire et de faire recours avant la fin du mois de janvier, afin que le DETEC à Berne revienne sur sa mauvaise décision!

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett** (Ve). Chères et chers collègues, les Verts sont opposés à l'exploitation de l'énergie nucléaire depuis toujours. La lutte anti-nucléaire constitue même un pilier essentiel de notre identité. Cette opposition ne se limite pas à lutter contre la construction de nouvelles centrales nucléaires, mais elle vise à empêcher l'autorisation d'exploitation des centrales existantes, qui ont vieilli et représentent un risque majeur en matière de sécurité.

Dans cet esprit, il va de soi que nous nous rallions à l'excellente démarche d'A gauche toute! avec cette résolution R-127, que nous invitons le Conseil municipal à accepter. Nous sommes également très satisfaits des propos tenus tout à l'heure par le maire, qui nous a réconfortés en montrant que nous ne sommes pas seuls dans notre combat. D'ailleurs, d'autres villes et cantons de Suisse se sont déjà prononcés contre le nucléaire.

L'enjeu me semble suffisamment important pour que je rappelle pourquoi les Verts – et pas seulement eux – sont fermement opposés à l'énergie nucléaire, à laquelle ses promoteurs essaient pourtant, ces derniers temps, de donner une image très «verte». J'aimerais plus particulièrement expliquer pourquoi les Verts sont opposés à la reconduite de l'autorisation d'exploitation de la centrale de Mühleberg.

D'abord, l'énergie nucléaire n'est pas vraiment renouvelable, contrairement aux affirmations du lobby nucléaire, car les gisements d'uranium s'épuiseront d'ici à quelques décennies, dans cent ans au maximum – si l'on tient compte de tous les projets de nouvelles centrales à construire, on pourrait même parler d'un délai de cinquante ans. Il est faux de dire que l'énergie nucléaire ne produit pas de CO<sub>2</sub>, car l'extraction de l'uranium et son acheminement jusqu'aux centrales nécessitent de grandes quantités d'énergies fossiles. Sans parler du traitement des déchets radioactifs, qui n'est toujours pas résolu. Il est irresponsable et inacceptable de continuer à en produire sans savoir qu'en faire, c'est extrêmement dangereux!

De plus, contrairement à l'opinion courante, l'énergie nucléaire n'est pas si bon marché que cela. Si le courant électrique semble peu onéreux, c'est parce que les exploitants des centrales nucléaires ne sont pas tenus de s'assurer pour couvrir tous les risques d'accident. Concrètement, les dégâts possibles faisant actuellement l'objet d'une assurance représentent une somme de 1,8 milliard de francs, alors que les dégâts réels d'un accident nucléaire sont estimés à plusieurs milliers de milliards de francs.



## Résolution: centrale nucléaire de Mühleberg

En outre, il est prouvé que les besoins de la Suisse en énergie pourraient très bien être couverts sans avoir recours au nucléaire, à condition de mettre en œuvre une politique énergétique fondée sur un usage modéré des ressources renouvelables. On ferait mieux d'investir les énormes sommes d'argent consacrées au nucléaire pour sécuriser l'approvisionnement énergétique renouvelable à long terme.

Mais le point qui me semble le plus important, c'est la sécurité. Les centrales nucléaires sont extrêmement dangereuses! Il est incompréhensible que certains ferment les yeux devant cette évidence. Notre collègue d'A gauche toute! nous a déjà rappelé que la centrale de Mühleberg est la plus vieille de son genre, puisqu'elle a trente-cinq ans, alors que la durée de vie d'une centrale nucléaire est d'environ vingt-cinq ans. Elle est fissurée, comme l'a démontré une étude qui n'a d'ailleurs été publiée que dans la presse alémanique. Continuer son exploitation, c'est jouer à la roulette russe!

Je répète donc qu'il n'y a pas d'autre solution que de montrer fermement notre opposition à la décision du DETEC en soutenant la résolution R-127. Merci de votre attention... s'il y en a eu!

**La présidente.** Je me demande si nous ne devrions pas arrêter là nos débats, tant il y a de bruit dans cette salle. (*Remarque de M. Froidevaux.*) Vous pouvez aller boire un verre sans problème, Monsieur Froidevaux!

**M. Jacques Baud (HP).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais que l'on se taise un peu, que je puisse parler – je n'ai pas envie de gueuler! Merci...

Parler de Mühleberg, d'une certaine manière, c'est noyer le poisson. Le problème n'est pas une centrale nucléaire, mais toutes les centrales nucléaires! Il est évident que, si nous les supprimons, nous aurons de graves problèmes économiques. Nous avons besoin de l'énergie, avec notre démographie galopante. Par conséquent, le problème ne réside pas tant dans la centrale elle-même que dans les déchets radioactifs qu'elle produit et qui sont enterrés au plus profond de la terre.

Savez-vous, Mesdames et Messieurs, que pas un centimètre de la croûte terrestre ne reste immobile? Que les Alpes s'élèvent depuis des milliers d'années de 1 centimètre par an? Oui, notre beau Mont-Blanc aussi! Savez-vous que la Méditerranée se rétrécit de 1 centimètre tous les ans, que la lune s'éloigne chaque année de 1 centimètre de la terre, que tout est en mouvement constant? Au plus

profond de la croûte terrestre, il y a de l'eau, des fleuves souterrains en constant déplacement. Rien n'est fixe. En cas de mouvements terrestres ou de séismes, les déchets radioactifs peuvent entrer en contact avec cette eau souterraine puis remonter en surface avec elle. Or, ces déchets sont mortels pour l'homme au moins pendant vingt mille ans!

Il serait temps que nous réfléchissions à ce que nous faisons... Au-delà du cas Mühleberg, nous sommes en danger – pas notre peau à nous, qui crèverons tranquillement, mais la santé de nos enfants et de nos petits-enfants, le futur de l'humanité et de toute la vie sur terre sont menacés. Il serait temps de voir plus loin que le bout de notre nez.

Dans cet esprit, je m'interroge. Quand je siégeais dans cette salle en tant que député au Grand Conseil, j'avais demandé que nous nous préoccupions d'une recherche importante menée par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Un projet de centrale aussi puissante qu'une centrale nucléaire, mais dont les déchets perdraient leur nocivité après dix ou quinze ans au maximum, avait été conçu. Cette idée a été reprise par la France et le Japon, et une centrale de ce type a été construite dans le midi de la France pour évaluation de son fonctionnement.

Avant de tergiverser sur Mühleberg, il serait bon de nous renseigner pour savoir si ce système est efficace et pourrait remplacer peu à peu nos centrales nucléaires. Regardons ce qui se fait ailleurs que dans notre petit trou, cela peut être intéressant! Je persiste à dire qu'empêcher l'exploitation de la centrale de Mühleberg ne résoudra pas le problème. Pour ma part, je pense qu'il faut voir plus loin et regarder l'avenir; c'est notre rôle, notre fonction, pour nos enfants, nos petits-enfants et le futur de l'humanité. Il existe certainement des solutions, même si elles n'ont pas encore été trouvées malgré des années de recherches. Il faut en trouver, les appliquer et arrêter ce cinéma!

**M. Adrien Genecand (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour commencer, j'aimerais dire qu'en tant que personne jeune il est absolument évident que je ne peux pas soutenir le nucléaire. Il en va de mon avenir et de celui de mes enfants. Mais la question n'est pas là! Nous n'avons pas à nous demander si nous aimons le nucléaire, mais si nous pouvons vivre sans, en termes énergétiques. La réponse est non. Actuellement, on ne peut pas s'en sortir sans l'énergie nucléaire, qu'on le veuille ou non. D'ailleurs, l'article de la Constitution genevoise stipulant que nous ne voulons pas de nucléaire – ni centrales, ni courant – sur notre sol est assez hypocrite, puisqu'une grande partie de notre énergie vient de France et que l'énergie française est produite à 70% par le nucléaire.

## Résolution: centrale nucléaire de Mühleberg

Dans la résolution R-127, A gauche toute! vient nous dire que le Conseil administratif doit se joindre au Conseil d'Etat et faire recours contre la décision du DETEC d'accorder une autorisation d'exploitation illimitée à la centrale de Mühleberg. Nous venons même d'apprendre par le magistrat d'A gauche toute! que c'était déjà fait. Ensuite, le Parti socialiste nous montre à quel point il s'est montré actif contre le nucléaire, par le passé. Mais le ministre en charge du DETEC est justement un socialiste! Par conséquent, c'est son parti qui est responsable de ce qui se fait actuellement en la matière, c'est son parti qui a la possibilité de prendre des décisions.

Quant à la résolution R-127, le Conseil administratif ayant déjà réalisé la démarche qu'elle demande, elle devrait simplement être retirée. A moins que M. Pagani n'ait besoin de l'assentiment du Conseil municipal pour aller de l'avant, bien qu'il ait apparemment déjà fait le nécessaire.

Qui plus est, il est évident que nous n'accorderons pas 150 000 francs à l'exécutif pour faire recours contre la décision du DETEC. L'Etat le fait déjà! Pourquoi faut-il toujours que la gauche veuille dépenser de l'argent pour mener la moindre action? Dans le cas présent, nous pourrions nous en sortir sans déboursier un centime, mais l'Alternative veut une fois de plus claquer 150 000 francs! C'est absolument irresponsable! Le groupe radical pourrait sans problème entrer en matière en ce qui concerne le soutien de notre municipalité à un recours de l'Etat, en vertu de la Constitution genevoise. Mais il est absolument exclu – je dis bien exclu! – que nous dépensions 150 000 francs pour ce faire.

**M. Alexis Barbey (L).** Décidément, le nucléaire est un sujet qui fait toujours recette, que l'on soit membre du parti des Verts ou pas, que l'on soit un écologiste *fundi* ou raisonnable... Il semblerait qu'il soit de bon ton de toujours se révolter contre le nucléaire, puisque tel est le fondement d'une grande partie de la politique depuis les années 1970. En se prononçant pour ou contre le nucléaire, on se positionnait en fait pour ou contre la vision d'une société en développement.

Il a beaucoup été question, dans cette enceinte, de la possibilité de se passer du nucléaire. Comme vient de le dire M. Genecand, le nucléaire est une source d'électricité – or, celle-ci est partout! C'est bien beau de parler de voitures électriques «propres», mais il faut les charger, à un moment donné, et donc avoir recours à une source d'électricité. A l'heure actuelle, en Suisse, une partie de cette électricité est produite par des centrales nucléaires.

Il existe, bien sûr, des alternatives extrêmement séduisantes. Il y a le photovoltaïque, dont nous recouvrerons bientôt nos toits – et c'est une bonne chose – mais ce système a ses limites en termes de capacité de fourniture de courant électrique. Il y a les usines marémotrices, mais il est pratiquement impos-

sible de les installer en Suisse... où nous pouvons néanmoins avoir des turbines au fil de l'eau, par exemple. Des expériences très importantes sont actuellement menées dans le domaine de la géothermie, pour produire de la chaleur et de l'électricité. Malheureusement, on s'est rendu compte que la production d'électricité par géothermie causait de temps en temps des secousses sismiques, ce qui n'était pas forcément l'effet escompté...

Sans vouloir jeter la pierre à ces pistes très intéressantes, je dirai qu'il s'écoulera encore pas mal de temps avant que nous ne parvenions à trouver et à développer des moyens suffisants pour remplacer la production d'électricité par le nucléaire, que ce soit en Suisse ou ailleurs. M. Genecand l'a dit, il est un peu facile de dire que nous ne voulons pas que la Suisse soit le siège d'usines nucléaires, puisque c'est à nous que les Allemands et les Français vendent l'énergie qu'ils produisent à partir du nucléaire... Nous donner bonne conscience en affirmant notre opposition au développement du nucléaire sur notre territoire ne résout donc pas le problème.

Je disais qu'il nous faudrait un certain temps pour adopter les autres moyens de production d'électricité – notamment grâce aux énergies renouvelables. Ce délai – plus ou moins long ou court, selon le point de vue que l'on adopte – se situe entre le moment où les centrales nucléaires seront obsolètes au point de devoir être réparées ou remplacées, et celui où les énergies alternatives pourront remplacer le nucléaire. Ce *gap* temporel en matière énergétique, il s'agit pour nous de trouver un moyen de le combler. Pour les libéraux, il est clair que la solution la plus logique, la moins coûteuse, et qui ne nous engage pas pour plus longtemps que nous ne le souhaitons, mais qui nous évite un grave retour en arrière, c'est notre capacité de produire de l'électricité à partir de l'énergie nucléaire.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais aborder avec vous deux points. Le premier est celui de l'économie suisse et de l'avenir des centrales nucléaires. Certaines sociétés en Suisse ont développé un savoir-faire absolument fantastique dans le domaine du nucléaire, et notre pays peut compter parmi les leaders de la construction de centrales nucléaires le moins dangereuses possible – et, par extension, d'autres types de centrales à gaz ou au charbon. Parmi les sociétés qui ont investi massivement dans ce domaine, je citerai Asea Brown Boveri (ABB), mais il y en a d'autres dans les sous-traitants ou les fabricants de parties de centrales nucléaires. Il serait dommage de jeter le bébé avec l'eau du bain en sacrifiant toute cette filière économique.

Le deuxième point à souligner, c'est que nous devons nous placer dans un contexte mondial, moins nombriliste, et dans une vision à plus long terme. Il y a deux ans, les libéraux ont interrogé les spécialistes de l'énergie de l'EPFL, dans le cadre d'une université d'été. Que nous ont-ils dit? Si l'on tient compte du développement de l'Inde et de la Chine, ainsi que de celui de la Russie et de ses

satellites – qui sera rapide, au cours des années à venir – les besoins énergétiques seront tels que la Suisse n’a même pas à se demander si elle peut se contenter de son énergie hydraulique. Certes, celle-ci est très propre, mais il serait impossible de construire un barrage supplémentaire dans notre pays, car il faudrait noyer une vallée; je vois d’ici la tête des Verts et du WWF si nous leur proposons une mesure pareille... Ce serait une révolution!

Nous ne pouvons donc pas nous contenter d’un seul moyen de production énergétique pour combler les besoins des pays en voie de développement. La Chine et l’Inde ont actuellement une croissance absolument extraordinaire, qui permettra à des milliards de gens de rejoindre le niveau de vie des pays développés. Voilà une conséquence remarquable du développement économique récent et de l’ouverture politique de la Chine. Mais les besoins énergétiques de ce pays – tant en matière de centrales nucléaires que d’hydroélectricité – sont tels que les Chinois n’ont pas le choix. S’ils construisent le barrage des Trois-Gorges, ce n’est pas parce que cela leur plaît, mais parce qu’ils ont besoin de l’électricité que produira cette installation. S’ils construisent et ouvrent une douzaine de centrales nucléaires par année, ce n’est pas parce qu’ils le souhaitent, mais parce qu’ils ont besoin de fournir l’énergie nécessaire à leur économie en développement. Ainsi, ils offriront à toute la population du pays un degré de bien-être nettement meilleur qu’aujourd’hui.

Les spécialistes de l’EPFL insistent sur le fait que le nucléaire ne suffit pas. De toute manière, comme l’a dit tout à l’heure la représentante des Verts, les sources d’énergie nucléaire ne sont pas infinies sur terre, et elles ne peuvent satisfaire qu’une partie des besoins de la planète. Il est évident qu’il faut recourir aux énergies renouvelables, mais elles ne représentent actuellement que 2 ou 3% de la production d’électricité dans le monde. Nous espérons mieux pour l’avenir mais, avant d’atteindre les 40 à 60% d’énergies renouvelables nécessaires pour remplacer le nucléaire, il faudra faire bien des progrès – et donc y passer du temps.

Les spécialistes de l’EPFL proposent une autre solution: que l’énergie utilisée pendant le XXI<sup>e</sup> siècle soit le charbon. Pourquoi? Pour une raison simple: aucune autre sorte d’énergie n’offre les mêmes avantages. Le charbon est à peu près également réparti partout sur le globe, et il n’est pas nécessaire de le transporter. Très pratique! Du coup, cela ne pose aucun problème politique; on ne peut pas, comme avec le pétrole, couper le robinet du charbon – il faut juste creuser pour en trouver. Pas besoin de faire la guerre à son voisin, puisque tout le monde ou presque a du charbon sur son territoire. De plus, il existe en quantités pratiquement infinies: les réserves de charbon dans le monde sont énormes et suffiraient à entretenir la croissance des pays en voie de développement dont je viens de parler.

Mais, évidemment, il ne paraît pas du tout idéal de se mettre à construire des centrales à charbon, car si c’est là une ressource facilement disponible pour tout

le monde, c'est aussi un moyen extrêmement polluant de produire de l'électricité. Alors, quelle solution adopter? Il faut se tourner vers le développement de technologies liées aux centrales nucléaires grâce à des sociétés comme ABB par exemple. Nous devons le faire pour permettre au monde de se développer et à des milliards de personnes de rejoindre les privilégiés que nous sommes en faisant désormais partie de pays économiquement développés.

Je ne veux pas faire un plaidoyer pour l'énergie nucléaire, car je ne pense pas que ce soit une solution à long terme, mais je pense qu'il faut avoir une vision progressiste qui tienne compte des réalités économiques et technologiques actuelles. Rien ne sert de peindre le diable sur la muraille. De toute façon, même si la Suisse limite la construction de centrales nucléaires sur son territoire, à l'étranger, on les construit par dizaines! Par conséquent, autant mettre au point les technologies les plus performantes possible.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Chers collègues, beaucoup de choses ont été dites dans ce débat. Pour ma part, je m'en tiendrai au cas de la Suisse, pays que nous aimons et pour lequel nous travaillons. Plusieurs questions se posent au sujet de notre autonomie en matière d'approvisionnement énergétique. La Suisse n'a pas d'énergies fossiles – peu de charbon et pas de pétrole du tout – et elle doit donc les importer pour satisfaire ses besoins en électricité. Une grande partie de l'électricité que nous utilisons vient d'ailleurs et est produite par le nucléaire.

Dans ces conditions, nous devons raison garder et voir comment préserver le minimum d'énergie nécessaire dont nous pourrions peut-être avoir besoin un jour, en cas de grand changement dans notre monde. Certaines situations peuvent devenir désagréables et difficiles à affronter. Certes, le nucléaire engendre des risques; mentionnons Tchernobyl, bien sûr, mais aussi les problèmes rencontrés dans des centrales françaises. Or, le risque d'accident dans la centrale de Mühleberg est aussi grand – voire plus grand – qu'en France. Cela dit, les barrages aussi peuvent être dangereux. Il y en a eu qui ont lâché! Une telle catastrophe cause tout de même passablement de dégâts, même s'il ne s'agit pas de radiations nucléaires.

La centrale de Mühleberg et les autres reçoivent des autorisations d'exploitation délivrées par le DETEC, qui dépend d'un ministre socialiste. J'ose espérer que toutes les mesures de sécurité maximale sont prises!

Il est clair que nous devons développer les énergies renouvelables, l'Union démocratique du centre y est tout à fait favorable. Mais il nous paraît indispensable de garder un minimum de production énergétique stable, avec le moins de risques possible – car le risque zéro n'existe pas – afin de pourvoir à nos besoins pour faire tourner l'économie suisse même en cas de problème.

Moi non plus, je ne fais pas de plaidoyer pour l'énergie nucléaire, mais je dis simplement qu'elle est nécessaire, tant que nous n'aurons pas trouvé d'autres moyens de garantir notre indépendance énergétique.

**M<sup>me</sup> Marie Chappuis** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, autant le groupe démocrate-chrétien comprenait hier les préoccupations du groupe A gauche toute! concernant la Gérance immobilière municipale (GIM) – puisque cela touche les citoyens et, plus particulièrement, les locataires de la Ville de Genève – autant nous avons de la peine, ce soir, à soutenir la résolution R-127. Bien entendu, nous estimons qu'il est indispensable de promouvoir les énergies renouvelables, mais cela doit se faire dans le cadre réaliste de l'approvisionnement en électricité, comme l'a rappelé M. Genecand. Nous aimerions également rappeler aux socialistes – qui semblent l'avoir oublié – que, sur le plan fédéral, ce dossier dépend de leur ministre M. Leuenberger. Nous espérons qu'il le gèrera un peu mieux que celui de la Poste...

Quoi qu'il en soit, nous estimons qu'il appartient au Canton de faire recours, le cas échéant; M. Pagani l'a d'ailleurs reconnu. Le groupe démocrate-chrétien voit mal ce que le Conseil municipal vient faire dans toute cette histoire! C'est donc plutôt pour des questions de forme que de fond que nous nous opposerons à la résolution R-127. Une fois de plus, nous sommes d'avis que notre parlement doit s'occuper de problèmes qui relèvent de sa compétence. Cela fait cinquante minutes que nous parlons d'une problématique qui, si elle doit être traitée au niveau genevois, dépend du Canton. Nous refuserons donc cette résolution.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Je suis un peu embarrassée. En effet, le débat a pris un tour inattendu... Je me demande, Mesdames et Messieurs, ce que vous n'avez pas compris dans mes propos de tout à l'heure. Mühleberg est une vieille centrale – l'une des 436 les plus vieilles du monde – elle est fissurée et en mauvais état. Et on veut lui donner une autorisation d'exploitation illimitée! Vous savez comme moi que, pour ce qui est des problèmes nucléaires, il n'y a pas de frontières! Le groupe démocrate-chrétien semble l'ignorer. Si la centrale de Mühleberg explose, les Genevois ne pourront plus se dire très contents de ne pas être intervenus, parce que ce n'était pas de leur ressort! D'ailleurs, ils ne pourront plus rien se dire, car ils seront tous morts!

Quant aux 150 000 francs demandés dans la résolution R-127, ce n'est pas une somme faramineuse. Notre discours est très clair: nous ne voulons pas que la centrale de Mühleberg, qui est vétuste, continue à fonctionner. Je ne suis pas en train de lancer un débat pour ou contre le nucléaire! Il appartient à chacun de défendre ses convictions en la matière. Ce que je veux, c'est souligner que le

DETEC vient d'accorder une autorisation d'exploitation illimitée à cette vieille centrale qui devrait être fermée, et demander au Conseil administratif d'agir en conséquence. Je le répète, cette centrale est fissurée, elle est en mauvais état et elle va nous péter à la gueule! C'est cela, que je suis en train de dire! Ce n'est pas plus compliqué!

Que l'on ne vienne pas me dire que ce n'est pas de notre ressort! Mesdames et Messieurs de la droite, vous expliquerez cela à tous nos concitoyens si un accident arrive – et si vous le pouvez encore! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, le bureau du Conseil municipal vous informe que nous avons reçu un amendement du groupe radical, qui est formulé comme suit:

*Projet d'amendement*

Supprimer les trois paragraphes de la troisième invite de la résolution.

**M<sup>me</sup> Valérie Bourquin** (Ve). J'aimerais ajouter quelques points aux propos de mes collègues de l'Alternative, après les interventions des représentants de l'Entente. Premièrement, ce qui est important, pour nous, dans la résolution R-127, c'est que la Ville manifeste elle aussi son opposition à l'exploitation de la centrale de Mühleberg, quel que soit le moyen qu'elle emploiera pour ce faire.

Deuxièmement, certains ont mentionné le cas de l'Allemagne. Qu'ils sachent que ce pays a renoncé depuis de nombreuses années à consacrer le moindre centime à l'énergie nucléaire, et qu'il investit massivement dans l'énergie éolienne. Les alternatives au nucléaire ne consistent pas seulement en de gigantesques barrages, comme certains semblent le sous-entendre. Elles sont nombreuses, des microcentrales hydrauliques – faciles à installer en Suisse – aux panneaux solaires, pas seulement sur les toits mais aussi le long des autoroutes, en passant par les éoliennes. En outre, il est de plus en plus possible de récupérer et de stocker des énergies perdues.

Enfin, je m'insurge quand j'entends comme seul argument pour le nucléaire que nous avons besoin de cette énergie et que nous ne pouvons pas y renoncer. Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rendre attentifs au fait que la production de la centrale de Mühleberg correspond exactement à l'énergie gaspillée en Suisse par les appareils électriques en mode veille. De plus, le remplacement de toutes les ampoules à filament permettrait d'économiser encore davantage d'énergie que n'en produit Mühleberg. Par conséquent, avant de chercher



des alternatives à cette énergie, il faut songer sérieusement à l'économiser!  
(*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). Je serai très brève. Au nom du groupe socialiste, j'aimerais dire que nous avons bien entendu que M. Moritz Leuenberger était responsable du DETEC – aucun problème, nous le savions déjà... Le groupe socialiste rappelle qu'il est profondément antinucléaire et que ce combat s'inscrit dans sa politique. Nous l'assumons, et nous le menons partout où c'est possible. J'insiste: nous rejoignons le combat des antinucléaires depuis de nombreuses années, et nous considérons que nous sommes des leurs.

Aujourd'hui, en tant qu'élus, nous faisons ce que nous pouvons au niveau de notre municipalité, et nous assumons nos responsabilités politiques. Sans compter ce que vient de dire M<sup>me</sup> Wenger sur l'aspect simplement sécuritaire du cas Mühleberg.

**M. Olivier Fiumelli** (R). J'aimerais juste clarifier la position du groupe radical, après ce qu'a dit M<sup>me</sup> Wenger. Nous sommes majoritairement antinucléaires. Je rappelle que, sur le plan cantonal, notre parti a été le premier à s'opposer à la centrale à gaz que les Services industriels de Genève (SIG) voulaient installer au Lignon et qui était aussi une horreur écologique. Heureusement, nous avons été suivis par les Verts.

La question, pour nous, est simple. Nous ne comprenons pas pourquoi la gauche, quand elle prend des décisions politiques, doit toujours dépenser de l'argent. Nous demandons tout simplement la suppression des trois paragraphes de la troisième invite de la résolution R-127, car nous ne voyons pas pourquoi nous devrions autoriser ce soir le Conseil administratif à claquer 150 000 francs. D'ailleurs, nous ne savons pas très bien ce qu'il pourrait en faire. Pour nous, c'est totalement exclu! C'est le Canton qui fera recours contre la décision du DETEC. Le Conseil administratif peut s'y associer, mais il n'est absolument pas nécessaire de dépenser 150 000 francs pour cela! Voilà bien la maladie de la gauche: elle est incapable de prendre une décision sans ouvrir le porte-monnaie! Nous le disons clairement: si cette troisième invite n'est pas supprimée, nous ne pourrions malheureusement pas voter la résolution R-127, que nous soutenons quant au fond – en tout cas pour ce qui est de la première invite.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais revenir sur certains propos erronés que j'ai entendus tout à

l'heure. Peu importe si l'objectif de la résolution R-127 n'est pas de se prononcer sur les bienfaits ou les erreurs et les balbutiements de l'énergie nucléaire. Le débat est ouvert. J'aimerais rappeler un point essentiel: la majorité du Conseil municipal a pris très clairement la décision que Genève devait se passer de toutes les énergies fossiles d'ici à l'an 2050. Il n'est plus question, aujourd'hui, de se demander si l'énergie nucléaire doit ou non rester utilisable: en 2050, nous n'en aurons plus besoin et nous ne l'utiliserons plus!

Nous avons déjà commencé à appliquer des mesures d'économie d'énergie; comme l'a dit une intervenante écologiste, il est possible de faire des économies drastiques en la matière sans diminuer notre confort. Je cite un exemple: le Conseil municipal a voté en décembre dernier un crédit de 4,5 millions de francs pour changer en tout cas 4500 points lumineux dans notre ville, ce qui nous permettra d'économiser beaucoup d'argent et d'électricité. De plus, 70 éoliennes seront installées sur le Jura par les SIG, et je vous proposerai que la Ville en prenne quatre à sa charge, afin qu'elle participe à cet effort d'économie d'énergie et de production énergétique alternative – qu'elle soit hydraulique, éolienne, photovoltaïque ou autre.

Ce point me paraît donc réglé. Quant à la nécessité de se passer du nucléaire, la Constitution genevoise stipule que les autorités sont tenues de lutter contre toute velléité de produire de l'énergie nucléaire. Ce débat a eu lieu, et une majorité du corps électoral cantonal a réglé la question.

Le problème qui se pose aujourd'hui, comme l'a très clairement exprimé M<sup>me</sup> Wenger, c'est de savoir si nous acceptons la prolongation illimitée de l'exploitation d'une centrale nucléaire que tous les spécialistes jugent obsolète. D'ailleurs, quand elles ont été construites, ces centrales nucléaires, on nous a dit qu'elles auraient une durée de vie de quarante ans. Mais maintenant que nous atteignons ce délai, voilà qu'elles auraient tout à coup une durée de vie illimitée! C'est complètement absurde, y compris du point de vue scientifique. Nous devons donc nous rallier à la position majoritaire exprimée par les habitants du canton de Vaud, qui sont encore plus concernés que nous, et nous passer de la centrale nucléaire de Mühleberg.

J'aimerais dire à M<sup>me</sup> Chappuis qu'elle a tort de croire que la Ville de Genève n'est pas concernée, dans cette affaire, et qu'un recours ne relève que du Canton. Historiquement, c'est faux. Madame Chappuis, vous êtes censée savoir que la Ville s'est mobilisée contre la centrale de Creys-Malville y compris via des procédures visant à sa fermeture; nos prédécesseurs se sont mobilisés, et ce sont eux qui ont entraîné le Canton à faire de même. Et quand je dis «entraîné le Canton», je pèse mes mots! Je me souviens de ce débat, il a fallu batailler ferme pour que le Canton agisse! Par conséquent, le Conseil municipal et le Conseil administratif ont parfaitement le droit de prendre position.

## Résolution: centrale nucléaire de Mühleberg

Mesdames et Messieurs, qui peut le plus peut le moins. Il est bien évident que, si vous nous octroyez un crédit de 150 000 francs pour faire recours contre la décision du DETEC ou pour soutenir les citoyens qui voudront le faire, nous ne jetterons pas cet argent par la fenêtre, vous nous connaissez! Nous l'utiliserons parcimonieusement. C'est un signe politique que nous attendons de vous, y compris du point de vue financier. En effet, en politique, agir a généralement un coût.

Telle est la position du Conseil administratif, que je me suis humblement évertué à défendre devant le Conseil municipal. Une fois de plus, Mesdames et Messieurs, nous nous soumettrons à votre décision. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement radical est refusé par 37 non contre 34 oui.*

**Mise aux voix, la résolution est acceptée par 37 oui contre 33 non (1 abstention).**

Elle est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

1. La Ville de Genève enjoint au Conseil d'Etat de recourir et de participer financièrement contre l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg, comme il l'a fait contre le projet de Superphénix à Creys-Malville en France, en application de l'article 160 E de la Constitution genevoise.
2. Le Conseil administratif est chargé de recourir contre l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg, comme il l'a fait contre le projet de Superphénix à Creys-Malville en France, en application de l'article 160 E de la Constitution genevoise.
3. Le Conseil administratif, en application de l'article 160 E de la Constitution genevoise, est chargé au nom de la Ville de Genève de s'opposer juridiquement et politiquement à la décision du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'accorder une autorisation d'exploitation illimitée de la centrale nucléaire de Mühleberg.

En particulier, il est demandé au Conseil administratif d'intervenir pour recourir juridiquement contre cette décision, ou, le cas échéant, pour appuyer moralement et matériellement les recours lancés par des personnes, associations ou collectivités publiques ayant qualité pour agir contre cette décision.

Le Conseil administratif pourra dans ce sens disposer d'un crédit de 150 000 francs affecté tant aux frais d'expertise scientifique qu'aux frais d'avocat. Il rendra compte au Conseil municipal de toutes les démarches entreprises

dans ce sens et interviendra pour élargir le soutien de la démarche de la Ville à d'autres collectivités publiques genevoises, dont en particulier le Canton de Genève.

**5. Proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à un dispositif scénographique et à la signalétique dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, 2012 Rousseau pour tous, pour un montant total de 852 500 francs, soit:**

- un montant de 686 000 francs destiné à la création d'un dispositif scénographique événementiel sur l'île Rousseau;
- un montant de 166 500 francs destiné à la création d'une signalétique permanente sur l'île Rousseau et dans la ville (PR-760).

## **Préambule**

### *Contexte*

Le 8 avril 2009, le Conseil administratif déposait au Conseil municipal la proposition PR-701 en vue de l'ouverture de deux crédits budgétaires destinés à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012.

Le premier crédit budgétaire de 259 000 francs, pour 2009, est destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation *2012 Rousseau pour tous*.

Le second crédit budgétaire, pluriannuel, de 3 947 250 francs, est destiné à la même célébration et réparti en quatre tranches annuelles, inscrites aux budgets de fonctionnement des années 2010, 2011, 2012 et 2013, soit 329 000 francs en 2010; 1 002 500 francs en 2011; 2 305 500 francs en 2012 et 310 250 francs en 2013. Ce crédit est destiné, d'une part, à couvrir les subventions allouées à des tiers et, d'autre part, à compléter les budgets de fonctionnement des services et institutions du département de la culture.

Le rapport de la commission des arts et de la culture concernant la proposition PR-701 sera examiné prochainement par le Conseil municipal.

Pour rappel, le projet *2012 Rousseau pour tous* s'inscrit dans la liste des commémorations qui ont honoré de tout temps la mémoire d'un des plus illustres citoyens de Genève.

## Proposition: 2012 Rousseau pour tous

La direction du projet a été confiée à Dominique Berlie, conseiller culturel au livre, et à François Jacob, conservateur responsable de l'Institut et Musée Voltaire. Dès leur mandat reçu, les chefs de projet ont travaillé dans quatre directions:

1. la mise en place de projets phares proposés par le département de la culture;
2. le travail avec les institutions culturelles de la Ville de Genève en vue de l'établissement d'une programmation ad hoc;
3. l'élaboration, la diffusion et le traitement d'un appel à projets international destiné à stimuler la participation de l'ensemble de la communauté genevoise et toutes les initiatives hors de ses frontières;
4. la création d'un réseau international chargé de porter la célébration et, à travers elle, une image valorisante de Genève de par le monde. *2012 Rousseau pour tous* a en effet pour but de faire de Genève le cœur naturel des commémorations prévues en Suisse, voire en Europe, et de rappeler toute l'importance de l'héritage genevois dans la vie et l'œuvre de Rousseau. Dans cet esprit international, un partenariat est en cours avec la Ville de Neuchâtel, la région Rhône-Alpes et le Conseil général de l'Oise. Des coopérations ont également été engagées avec l'Unesco et l'Organisation internationale de la francophonie.

Le titre *2012 Rousseau pour tous* indique bien la direction prise par la Ville de Genève depuis 2006, qui est celle d'une réunion de l'ensemble de la population autour de tous les domaines abordés par Jean-Jacques Rousseau (philosophie, littérature, éducation, droit, musique, botanique, etc.) et ce dans un esprit de fédération des énergies et des compétences, non seulement au sein de la Ville de Genève mais également avec des partenaires culturels de Genève et de la région.

Chaque année menant à 2012 verra la naissance d'événements liés au philosophe et qui seront autant de manifestations apéritives, lesquelles, sous diverses formes, permettront de sensibiliser la population à l'approche des cérémonies du tricentenaire.

#### *Articulation de la commémoration*

Parmi les grands axes qui constituent le paysage rousseauiste de la célébration, l'un des cinq projets phares est le réaménagement de l'île Rousseau, qui consiste en trois interventions:

1. le réaménagement paysager de l'île Rousseau;
2. la rénovation du pavillon;

3. la valorisation scénographique événementielle de l'île en 2012, intégrant la création d'un dispositif signalétique et de parcours à travers la ville destinés à perdurer.

Dans ce contexte, les deux premières actions ont fait l'objet de deux propositions distinctes du Conseil administratif (PR-661 et PR-738). La troisième, comme précisé dans la proposition PR-701, fait l'objet de cette demande spécifique.

Il faut rappeler ici que le Conseil administratif a considéré, à l'étude de l'ensemble des projets prévus pour cette année de commémoration, que les projets artistiques feraient l'objet de demandes de crédit de fonctionnement, et ceux de réaménagement de l'île de demandes d'investissement spécifiques et distinctes.

### **Exposé des motifs**

#### *Le réaménagement de l'île Rousseau*

L'île Rousseau constituera le cœur des manifestations de *2012 Rousseau pour tous*.

En effet, l'île Rousseau, sur laquelle est exposée notamment la statue de Pradier installée sur l'île en 1835, se situe entre Saint-Gervais, lieu de l'enfance de Rousseau, et la Vieille-Ville, dont on découvre vers 1832 que c'est l'endroit où il est né. Elle représente également une ouverture à la fois sur le lac et sur la ville. Elle devient ainsi le passage obligé des cortèges et le lieu d'une fête des enfants à partir des années 1840. L'île Rousseau a donc une force symbolique extrême.

Toutefois, comme cela a déjà été mentionné dans le cadre de la proposition PR-701, sa configuration actuelle ne permet pas d'accueillir un public nombreux, d'offrir une information sur son histoire, ni à fortiori d'accueillir de manière satisfaisante certaines manifestations.

Le département de la culture a donc émis le souhait de pouvoir commencer l'année 2012 par l'inauguration de l'île Rousseau entièrement rénovée et pouvant répondre à ces différents objectifs. Il est donc indispensable d'aménager un espace sécurisé, dédié à la fois à l'information générale sur le programme de l'année 2012, aux différentes manifestations prévues sur ce lieu et permettant de laisser une trace pérenne de cette année de commémoration.

Trois actions distinctes ont été identifiées pour répondre à ce souhait:

1. *Le réaménagement du pavillon:*

La proposition PR-661 du Conseil administratif du 3 décembre 2008 demande l'ouverture d'un crédit de 571 500 francs pour cette réalisation. Cette proposition a été déposée auprès du Conseil municipal le 20 janvier 2009 et a été renvoyée à la commission des travaux. Ce projet est piloté par le Service des bâtiments.

## 2. *Le réaménagement de l'île:*

La proposition PR-738 du Conseil administratif du 9 septembre 2009 demande l'ouverture d'un crédit d'étude de 260 000 francs destiné au réaménagement de l'île Rousseau. Cette proposition a également été renvoyée à la commission des travaux afin qu'elle soit étudiée en parallèle à la proposition PR-661. L'objectif du projet est un réaménagement simple de ce site protégé. Ce projet est piloté par le Service des espaces verts et de l'environnement en collaboration avec plusieurs services dont l'expertise sera nécessaire pour l'aménagement d'un tel site et sa gestion (unité Conservation du patrimoine, Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Service du génie civil, Gérance immobilière municipale, Service des bâtiments).

## 3. *La valorisation scénographique événementielle de l'île:*

Cette action fait l'objet de la présente proposition du Conseil administratif et sera pilotée par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, en collaboration étroite avec le département de la culture. Elle comprend également un dispositif signalétique et des parcours à travers la ville destinés à perdurer.

### **Description de l'ouvrage**

#### A) Aménagement scénographique événementiel

Un mandat sera donné à un architecte scénographe pour le développement d'un concept global et cohérent d'aménagement scénographique événementiel et modulaire, qui permettra des configurations variées durant l'année suivant les différentes fonctions que le dispositif devra assurer. Dans ce cadre, le mandataire sera chargé du pilotage de la réalisation, de la coordination avec les différents intervenants qui se produiront sur l'île et du suivi du démontage en fin d'année.

#### *Inaugurations*

Le dispositif d'aménagement scénographique événementiel devra permettre la tenue des discours d'inauguration et de clôture de la manifestation *2012 Rousseau pour tous* ainsi que des différents événements qui auront lieu sur le site et, par là, accueillir le public et les nombreuses personnalités politiques et culturelles.

#### *Support aux événements*

L'île sera utilisée à plusieurs reprises en 2012 pour une dizaine d'événements ponctuels. Il s'agira essentiellement d'événements d'une portée symbolique. Sont pressentis: Nancy Rihs et ses fêtes costumées, le projet de Stéphane Eicher, la reprise de l'opéra pour marionnettes de Jean-Marie Curti pour un théâtre de

Guignol, etc. Le dispositif devrait ainsi permettre d'offrir l'infrastructure adaptée à la présentation de ces événements au public (estrade, bancs, écrans de projection, toiture éventuelle, etc.).

L'île sera également un lieu de passage pour différentes promenades et sera utilisée à des fins de médiation. Le dispositif devra aussi permettre un cheminement fluide et sécurisé sur l'île et des haltes bienvenues.

### *Information, communication*

L'île fonctionnera comme un relais d'information sur *2012 Rousseau pour tous* tout au long de l'année. Dans sa forme la plus compacte et minimale, le dispositif événementiel présentera le programme complet de la manifestation et des événements spécifiques, idéalement sous la forme d'animations multimédias autonomes. Ce dispositif d'information permanent fonctionnera comme un «phare» central, donnant le pouls de la manifestation, fédérant tous les événements.

### *Animation*

Le dispositif devra permettre l'accueil de personnels d'animation et d'information ou d'animateurs de débats publics. Il fonctionnera en quelque sorte comme un forum, un lieu d'échanges et de rencontres pour tous les Genevois ou visiteurs de notre ville.

### *Trace*

Il est envisagé de conserver une trace symbolique de cette année commémorative sur l'île, plus ambitieuse et artistique qu'une simple plaque. L'île intervenant comme lieu phare, croisement des divers événements, une intervention artistique pourrait y prendre place, participant durant l'année à l'animation de l'île et devenant ensuite un rappel symbolique.

### B) Signalétique et parcours à travers la ville destinés à perdurer

Un mandat sera donné à un atelier de design et de graphisme pour le développement d'un concept signalétique combinant notamment des supports d'informations à apposer à proximité des principaux lieux retraçant la vie de Jean-Jacques Rousseau et des éléments de balisage simples, créant des parcours entre ces différents lieux. Un dépliant destiné à la promotion touristique et à l'aide à la découverte des parcours sera également produit.

Le mandataire sera chargé du pilotage de la réalisation et de la coordination avec les différents intervenants, notamment le mandataire chargé du commissariat scientifique et les différents fabricants des supports signalétiques, mais égale-



ment avec le Service des espaces verts et de l'environnement et ses mandataires quant au projet de réaménagement de l'île.

La signalétique rayonnera depuis l'île Rousseau vers d'autres sites. Ses principaux objectifs communicationnels seront:

B1 Expliquer l'île Rousseau et le monument, selon trois axes:

- historique de «l'île des Barques» (selon l'ancienne dénomination), en coordination avec le Service des espaces verts et de l'environnement et son projet de réaménagement de l'île;
- la place de l'île dans la «géographie Rousseau» à Genève, pourquoi une «île Rousseau»?
- le monument (les enjeux sociaux et politiques – l'œuvre d'un artiste – son importance comme «marqueur» emblématique de Genève – le changement d'orientation de la statue).

B2 Proposer une «géographie Rousseau» à travers la ville:

- déterminer et documenter d'autres lieux significatifs concernant la vie de Rousseau et sa postérité (monuments, commémorations, autres lieux de mémoire);
- expliquer les lieux retenus et des contenus scientifiquement validés au plus grand nombre, en rendant les traces du passé intelligibles dans la Genève actuelle, pour un public d'aujourd'hui.

## **Concertation**

Ce projet a été développé de concert entre le département de la culture et le département des constructions et de l'aménagement; il répond à de nombreuses demandes d'usagers ou d'associations, notamment le Comité européen Jean-Jacques-Rousseau. Ce dernier souhaite depuis plusieurs années améliorer la signalétique destinée à mettre en évidence les lieux rousseauistes genevois. Genève Tourisme tente également d'améliorer l'accueil des touristes et visiteurs par une signalétique visant à mettre en valeur les atouts de la cité par plusieurs projets, dont le projet global Enjoy Geneva.

## **Agenda 21**

Le dispositif scénographique, temporaire, sera conçu en prenant en compte en amont les principes du développement durable, prévoyant notamment la pérennisation de certains éléments et le recyclage du solde. Les éléments spécifiques développés pour la signalétique seront conservés par la suite ainsi que certains éléments symboliques permettant de conserver une trace de l'événement.

**Estimation des coûts**

<i>Arrêté I – Dispositif scénographique événementiel</i>	Fr.
1 <u>Pavillon d'information</u>	
1.1 Structure temporaire modulable	45 000
1.2 Dispositif d'information et de communication autonome (bornes multimédias, etc.)	36 000
1.3 Dispositif pour animation occasionnelle	7 000
2 <u>Pavillon des événements</u>	
2.1 Construction	204 800
2.2 Installation scène, gradins, arrière-scène et régie	76 200
2.3 Installation technique, éclairage, sonorisation, machinerie	88 000
3 <u>Phare / trace commémorative</u>	
3.1 Installation artistique permanente	35 000
3.2 Insertion dans le cadre de l'événement Rousseau 2012	37 500
4 <u>Honoraires</u>	
4.1 Architecte scénographe (y compris frais de reproduction 5%)	54 775
4.2 Graphiste (y compris frais de reproduction 5%)	20 620
Sous-total 1	604 895
TVA 8%	48 392
Sous-total 2	653 287
Prestation de services sur l'investissement 5%	32 664
Total TTC	685 951
Coût total de la réalisation arrondi à	<u>686 000</u>
Il n'y a pas d'intérêts intercalaires vu la durée des travaux.	

<i>Arrêté II – Dispositif signalétique et parcours à travers la ville</i>	Fr.
1 <u>Points de référence dans les parcours</u>	
1.1 Supports d'information	28 000
2 <u>Éléments de rappels sur les parcours / balisage</u>	
2.1 Supports de balisage ponctuels	36 000
3 <u>Dépliants et bornes de distribution</u>	
3.1 Dépliants des parcours aux lieux de référence	4 000
3.2 Bornes-distributeurs des dépliants	14 400
4 <u>Honoraires</u>	
4.1 Design – architecte – scénographe (y compris frais de reproduction 5%)	24 102

4.2 Graphiste (y compris frais de reproduction 5%)	19 158
4.3 Commissariat scientifique	<u>21 000</u>
Sous-total 1	146 660
TVA 8%	<u>11 733</u>
Sous-total 2	158 393
Prestation de service sur l'investissement 5%	<u>7 920</u>
Total TTC	166 313
Coût total de la réalisation arrondi à	<u>166 500</u>

Il n'y a pas d'intérêts intercalaires vu la durée des travaux.

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de février 2009 et ne comprennent aucune variation.

### **Programme des travaux et délais**

Les travaux pourront débuter deux mois après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à trois mois. A noter que les travaux seront inaugurés en 2012 et ne débiteront donc qu'en septembre 2011.

### **Autorisation de construire**

Les services municipaux déposeront une demande en autorisation de construire dès que le projet sera arrêté.

### **Cinquième plan financier d'investissement**

Cet objet n'est pas prévu dans le 5<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2010-2021.

### **Budget prévisionnel d'exploitation**

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charge annuelle d'exploitation supplémentaire.

**Charge financière**

- Pour l'investissement prévu à l'arrêté I (686 000 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 149 790 francs.
- Pour l'investissement prévu à l'arrêté II (166 500 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 36 360 francs.

**Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit est le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Le bénéficiaire est la Direction du département de la culture.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ I***LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 686 000 francs destiné à la création d'un dispositif scénographique événementiel sur l'île Rousseau, dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 686 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2017.

*PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 166 500 francs destiné à la création d'une signalétique permanente sur l'île Rousseau et dans la ville, dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 166 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2017.

*Préconsultation*

**M. Jacques Baud** (HP). Bien sûr qu'il faut fêter Jean-Jacques! On a fêté Calvin et d'autres, il faut fêter notre ami Jean-Jacques. J'aimerais que la proposition PR-760 soit renvoyée à la commission des travaux et des constructions.

Néanmoins, je m'interroge au sujet du montant de 686 000 francs qui nous est demandé pour «la création d'un dispositif scénographique événementiel sur l'île Rousseau». Cela me paraît très cher! C'est le prix d'une villa! De plus, l'île Rousseau n'est pas bien grande, et je me demande si elle n'est pas trop exiguë pour ce genre d'installation. Avec les peupliers et le pavillon, il ne reste plus beaucoup de place pour mettre une scène! Je n'arrive pas à comprendre comment cela peut coûter si cher, et je souhaite que la commission examine ce point de plus près. Il me semble qu'il y a là une certaine exagération.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Au départ, le Conseil administratif proposait de renvoyer la proposition PR-760 à la commission des arts et de la culture. Pour notre part, après en avoir discuté avec les autres chefs de groupe, nous préconisons son renvoi à la commission des travaux et des constructions. Je rappelle que c'est elle qui traite les propositions PR-661 et PR-738 concernant le réaménagement du pavillon et de l'île Rousseau. Nous pensons que le tout doit être examiné de manière coordonnée, en concertation, et qu'il faut éviter de couper des objets en rondelles de saucisson. Si nous n'avons pas une vue d'ensemble de la problématique, nous aboutirons fatalement à des incohérences.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien vous invite à renvoyer la proposition PR-760 à la commission des travaux et des constructions. Nous l'y examinerons attentivement car, comme l'a dit M. Jacques Baud, les sommes demandées nous semblent relativement importantes.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier** (S). Quant à lui, le Parti socialiste a décidé de refuser l'entrée en matière sur la proposition PR-760, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le concept général intitulé *2012 Rousseau pour tous* a déjà fait l'objet d'une proposition, la PR-701, qui vise à débloquer plus de 4 millions de francs entre 2009 et 2013 pour célébrer le tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau. Nous avons déjà quelques réticences sur le montant et le contenu de cette proposition, actuellement à l'examen en commission des arts et de la culture. Mais surtout, elle nous semble amplement suffisante pour fêter le citoyen de Genève Rousseau qui s'est toujours caractérisé par la modestie de ses moyens, son goût pour la nature et la contemplation, son rejet des fastes excessifs du monde. Nous comprenons donc mal, vu les montants déjà prévus, le crédit supplémentaire demandé dans la proposition PR-760.

En outre, nous constatons qu'elle projette de consacrer 686 000 francs à un dispositif scénographique événementiel sur l'île Rousseau, et 166 500 francs à la création d'une signalétique permanente sur l'île Rousseau et dans la ville. Parallèlement, la proposition PR-661 demande 571 500 francs pour le réaménagement du pavillon de 1912, et la proposition PR-738 prévoit 260 000 francs pour le réaménagement de la surface et des plantations d'arbres sur l'île Rousseau. Actuellement, ces deux propositions sont à l'examen en commission des travaux et des constructions. Nous estimons qu'il y a une nette disproportion entre les aménagements pérennes que je viens de mentionner, dont le prix total sera d'environ 800 000 francs, et ce dispositif scénographique éphémère – son existence se limitera à quelques mois – qui devrait coûter près de 700 000 francs.

Et cela sans compter les problèmes inhérents au lieu lui-même qui, comme l'a dit M. Baud tout à l'heure, est exigü et exposé à la bise ainsi qu'au bruit du trafic

automobile sur le pont du Mont-Blanc. Nous ne trouvons pas très judicieux de consacrer 686 000 francs à l'installation d'un dispositif scénique dans un endroit qui s'y prête mal.

J'en profite pour rappeler que l'île Rousseau était à l'origine une redoute, un élément de fortification construit sur un haut-fond en 1585. Ensuite, elle est devenue un lieu de radoub – c'est-à-dire de réparation des barques de la Seigneurie de Genève, d'où son nom d'île aux Barques. Finalement, dans les années 1830 – donc largement après la mort de Rousseau – elle a été aménagée en promenade en l'honneur de l'écrivain et philosophe. Il s'agit d'un aménagement très simple, avec une statue de Rousseau réalisée par le sculpteur genevois Pradier et des peupliers destinés à évoquer l'île aux Peupliers d'Ermenonville, lieu de sépulture puis du cénotaphe de Jean-Jacques Rousseau. Selon nous, c'est la simplicité et la modestie du lieu qui s'accordent le mieux avec le héros fêté en 2012, plutôt que le clinquant d'un dispositif scénographique événementiel à 686 000 francs mal adapté aux idées du philosophe genevois.

Quant à la question de la signalétique, au lieu d'en créer une *ex nihilo* pour Jean-Jacques Rousseau et lui seul, il conviendrait plutôt de l'intégrer à un concept de signalétique commune à tous les lieux d'intérêt culturel et patrimonial en ville de Genève. On y retrouverait les traces non seulement de Rousseau, mais aussi de Calvin, de Voltaire, des divers savants genevois ou d'autres personnages importants de notre histoire.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de ne pas entrer en matière sur la proposition PR-760. Néanmoins, puisqu'elle sera vraisemblablement acceptée par la majorité du plénum, je me permets de dire deux mots sur la commission à laquelle il conviendrait de la renvoyer. Dans un premier temps, nous pensions à celle des travaux et des constructions, selon la logique exposée par Jean-Charles Lathion; mais cette proposition s'inscrit mieux dans la perspective de la proposition PR-701, traitée par la commission des arts et de la culture – c'est donc cette dernière qui nous semble finalement la plus indiquée.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve).** Le groupe des Verts entrera en matière sur la proposition PR-760, qui est liée à la proposition PR-701 et à toutes les manifestations prévues pour le tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau. Il est certain que le tout coûtera cher, mais les projets en cours permettront aussi d'améliorer l'état de l'île dédiée à Rousseau. Même si nous proposons le renvoi de la proposition PR-760 à la commission des travaux et des constructions, il faudra que sa réalisation se fasse en lien avec l'ensemble des manifestations prévues pour 2012.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (AGT). Au vu de toutes les raisons évoquées par mes préopinants, et malgré les réserves exprimées par M<sup>me</sup> Brunier, mon groupe entrera en matière sur la proposition PR-760 et la renverra à la commission des travaux et des constructions. De nombreux événements culturels sont prévus pour le tricentenaire de Rousseau, et il est urgent de faire le nécessaire pour leur concrétisation. La commission des travaux et des constructions espère terminer son examen dans les temps, afin que la rénovation de l'île Rousseau et du pavillon ait lieu avant le début des festivités.

Quant à savoir si l'île Rousseau est le lieu adéquat pour accueillir une scène, nous étudierons la question en commission.

Pour ce qui est de la signalétique, je pense qu'elle est absolument indispensable pour un événement aussi important, avec un calendrier aussi précis. L'investissement financier consenti pour la réalisation des nombreuses manifestations artistiques prévues est important, et il serait absurde de les priver de la signalétique nécessaire.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Chers collègues, les libéraux entreront également en matière sur la proposition PR-760, pour la raison évoquée par ma collègue écologiste: cet objet est lié à la proposition PR-701. Il serait absurde de le refuser après avoir lancé un concours pour mettre sur pied des festivités intéressantes sur tout le territoire de la ville, voire au-delà. Nous avons approuvé ces projets, et nous avons aussi pu mesurer à quel point les organisateurs du tricentenaire de Rousseau étaient soucieux de s'en tenir à des coûts acceptables, puisqu'ils ont réduit de 1 million de francs la somme qu'ils nous demandaient pour la réalisation des manifestations prévues, après avoir pris les contacts nécessaires avec d'autres cantons et les pays avoisinants.

Cette fête doit être une réussite. A cette occasion, aménager dignement l'île qui porte le nom de celui que nous fêterons me semble la moindre des choses. J'insiste: aménager l'île Rousseau pour le tricentenaire de Rousseau ne nous paraît pas extraordinaire, mais tout à fait indispensable. Nous voulons que cela se fasse dans les meilleures conditions possibles.

En outre, nous sommes sensibles à la nécessité d'une signalétique à la mesure des spectacles et de la fête organisés à cette occasion. Je remercie M<sup>me</sup> Brunier de nous avoir rendus attentifs au fait que la signalétique n'est pas exemplaire dans notre ville, et même dans notre canton. Il faut le reconnaître: d'ordinaire, quand on arrive dans une ville – si modeste soit-elle – ses richesses culturelles et tout ce qui permet de la mettre en valeur sont autrement mieux signalés que chez nous.



Peut-être certains Genevois ont-ils l'habitude de penser que, pour vivre heureux, il faut vivre cachés et donc dissimuler ses richesses... Pour ma part, vu l'importance du budget de la culture en Ville de Genève, j'estime nécessaire que les étrangers de passage chez nous et nous-mêmes soyons davantage conscients des trésors que nous hébergeons, et que nous les partageons avec plus d'enthousiasme.

Nous soutiendrons donc la proposition PR-760, que nous renverrons à la commission qui voudra bien la traiter dans les meilleurs délais. Bien évidemment, nous serons attentifs à ce que le rapport qualité-prix soit équilibré, mais cela ne nous empêche pas d'approuver le principe du projet.

**M. Adrien Genecand (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les radicaux sont conscients de l'importance de Rousseau pour notre ville et soucieux des deniers publics; c'est pourquoi ils renverront la proposition PR-760 en commission pour une étude approfondie des montants demandés, qui paraissent assez importants. Nous examinerons cet objet avec passion, mais non sans raison.

On ne peut pas nier que le montant global des projets prévus pour le tricentenaire de Rousseau ait été «saucissonné» et qu'il avoisine les 6 millions de francs. Si nous mettons le doigt dans l'engrenage – comme l'a souligné la préopinante d'A gauche toute! – nous serons probablement amenés à payer la totalité des prestations scénographiques et artistiques. Telle est la raison pour laquelle nous devons étudier minutieusement la proposition PR-760, soit à la commission des travaux et des constructions, soit à celle des arts et de la culture – à vous de décider, Mesdames et Messieurs!

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AGT).** Après réflexion, il conviendrait plutôt de renvoyer la proposition PR-760 à la commission des arts et de la culture, étant donné qu'elle prévoit la mise en place d'une signalétique d'ordre culturel.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** A la suite des prises de position de mes collègues, je tiens à répéter que la commission des travaux et des constructions est en train de débattre de l'aménagement de l'île Rousseau à la faveur des deux propositions PR-661 et PR-738; dans ce cadre, elle peut très bien traiter aussi les questions de signalétique et d'installations scénographiques. Si nous voulons faire des économies et assurer une certaine coordination avec les projets prévus sur l'île Rousseau pour le tricentenaire, nous devons en avoir une vue globale et cohérente.

Traiter les trois propositions PR-661, PR-738 et PR-760 dans deux commissions différentes implique d'en séparer les problématiques respectives. Une fois de plus, la Ville de Genève sera prête à dépenser, dépenser, dépenser encore! Le Parti démocrate-chrétien n'est pas d'accord et il recommande le renvoi de la proposition PR-760 à la commission des travaux et des constructions. C'est la voie même de la sagesse!

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Comme l'a dit notre cheffe de groupe, M<sup>me</sup> Brunier, le groupe socialiste demandera le renvoi de la proposition PR-760 à la commission des arts et de la culture. Pourquoi? Monsieur Lathion, il ne s'agit pas ici d'une installation pérenne qui devrait être en concordance avec les aménagements prévus dans les propositions PR-661 et PR-738, actuellement à l'examen à la commission des travaux et des constructions.

La proposition PR-760 est simplement le corollaire et la continuation de la proposition PR-701, à l'étude à la commission des arts et de la culture. En effet, la première prévoit la mise en application de l'un des trente projets prévus dans la deuxième. Il s'agit d'installations scéniques provisoires, pour la réalisation de deux ou trois projets examinés en ce moment par la commission des arts et de la culture. Pour cette raison, nous insistons pour que la proposition PR-760 soit liée à la proposition PR-701 étudiée par la commission des arts et de la culture.

**M. Guy Dossan** (R). Je sens que nous allons passer une demi-heure à discuter pour savoir dans quelle commission renvoyer la proposition PR-760... Je pense qu'il suffit d'en lire le texte.

Certains veulent l'étudier à la commission des arts et de la culture, mais il ne s'agit pas d'un projet culturel! Il s'agit d'infrastructures scéniques et d'une signalétique. Vous trouvez cela culturel? Pas moi! La proposition PR-760 se rattache aux propositions PR-661 et PR-738, actuellement à l'étude en commission des travaux et des constructions. Dans les trois cas, c'est le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité qui est concerné. Je ne vois pas ce que cela pourrait avoir de culturel, même s'il faudra aussi tenir compte de la proposition PR-701 traitée par la commission des arts et de la culture. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi nous tergiversons. Soyons logiques: la proposition PR-760 doit être renvoyée à la commission des travaux et des constructions!

**M. Alexis Barbey** (L). Ce débat fait un peu rigoler les libéraux... Par nature, nous sommes plutôt voltairiens que rousseauistes, et nous nous amusons de voir

les socialistes, plutôt rousseauistes que voltairiens, refuser des crédits pour la fête à Rousseau et l'aménagement de son île! D'un point de vue philosophique, cela nous surprend quelque peu... Enfin, cela relève de l'anecdote.

Un autre point anecdotique me semble plus intéressant: c'est que la gauche trouve soudain extrêmement cher d'installer un dispositif scénographique sur l'île Rousseau. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous avez choisi d'agir directement sur la plupart des fêtes organisées à Genève; comment se fait-il que vous soyez surpris par le coût certes élevé – plus de 1 demi-million de francs – de l'installation scénographique de l'île Rousseau, dans le cadre d'une fête qui sera tout de même l'une des plus importantes de la décennie? Si vous vouliez payer moins cher, il fallait mandater les privés et trouver des sponsors! Cela aurait permis de diviser les coûts. Mais quand on veut tout faire soi-même, cela coûte très cher...

Quant à la commission où renvoyer la proposition PR-760, nous en avons longuement débattu, car les libéraux n'étaient pas tous d'accord. Finalement, nous avons résolu de proposer, à l'instar des socialistes – tout arrive! – le renvoi à la commission des arts et de la culture, pour des questions de cohérence globale du projet. Pourquoi amener les commissaires aux travaux et aux constructions à partir de zéro dans l'étude de cet objet, avant de pouvoir évaluer si le dispositif scénographique est bien approprié à l'île Rousseau? Les membres de la commission des arts et de la culture, qui en connaissent déjà un bout là-dessus, pourront se prononcer beaucoup plus aisément et rapidement. Cette solution est donc la plus économique.

Néanmoins, je m'inquiète un peu, car j'ai l'impression que certaines commissions courent le cachet. La commission des travaux et des constructions est chargée, et nous ne devrions pas la charger davantage avec la problématique – très périphérique pour elle – de la proposition PR-760, alors que la commission des arts et de la culture traitera la question de manière tout à fait appropriée. Voilà pourquoi c'est à elle que les libéraux renverront finalement cet objet.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Chers collègues, sans mésestimer la position de la présidente de la commission des arts et de la culture, pour nous, la proposition PR-760 traite plus le comment que le quoi. Elle est essentiellement liée à des aspects techniques qui concernent la construction. On peut la trouver onéreuse – cela reste à démontrer – mais c'est justement le rôle de la commission des travaux et des constructions que d'analyser avec pertinence les coûts engendrés par le dispositif scénographique prévu sur l'île Rousseau. Par conséquent, pour nous, il est clair que, même si la commission des travaux et des constructions est chargée, c'est elle qui doit étudier la proposition PR-760.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier** (S). Je dirai juste quelques mots pour répondre au préopinant libéral, qui s'étonnait de la position du Parti socialiste. En effet, le Parti socialiste est tellement rousseauiste qu'il est proche de la philosophie de Rousseau; voilà pourquoi nous sommes excédés – comme il l'aurait sans doute lui-même été – par l'excès de millions de francs que la Ville prévoit de dépenser dans le cadre de son tricentenaire. Telle est notre logique. Bien sûr, il faut commémorer la naissance de Jean-Jacques Rousseau, mais d'une manière modeste et protestante, dirais-je – car il s'en réclamait – c'est-à-dire dans des limites que lui-même aurait aimé fixer et que, visiblement, nous sommes en train de dépasser complètement.

**M. Thierry Piguet** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous trouvons effectivement que 686 000 francs pour un dispositif scénographique sur l'île Rousseau, c'est un peu cher – c'est quatre fois plus cher que les 150 000 francs que la droite ne voulait pas dépenser pour les vingt ans de l'Usine!

Madame la présidente, vous transmettez à M. Dossan que nous ne faisons pas la même lecture de la proposition PR-760, au point que je ne sais même pas si nous parlons bien de la même proposition... Pour ma part, je lis dans ce document que le dispositif d'aménagement scénographique prévu devrait permettre, hormis la tenue de discours, la réalisation de différents événements culturels prévus dans le cadre de *2012 Rousseau pour tous*. Il s'agit entre autres d'une fête costumée, d'un concert de Stephan Eicher, d'un opéra, d'un théâtre de Guignol... Tout cela est scénique, théâtral et artistique! Et tout cela est vraiment d'une portée minime en matière de travaux et de construction.

En tout cas, j'ai l'impression que le Conseil administratif nous saupoudre son Rousseau 2012 en prévoyant toujours plus de projets qui coûtent cher. La commission des arts et de la culture en est déjà à 4 millions de francs pour le culturel – et elle essaie de réduire ce budget – mais voilà que s'ajoutent encore des projets d'aménagement et de construction! S'ils sont renvoyés à la commission des travaux et des constructions, ses membres ne seront peut-être pas à même de connaître la teneur des réflexions de la commission des arts et de la culture. Résultat: par accumulation de bouts de projets répartis entre les commissions, nous en arriverons à un budget trop important par rapport aux festivités du tricentenaire de Rousseau.

Il faut que ces festivités aient lieu, Rousseau est un personnage important – d'ailleurs, je l'ai beaucoup défendu moi-même devant le Conseil municipal, quand il s'agissait de la Maison Rousseau. Mais je pense qu'il faut quand même garder une certaine retenue et ne pas faire tout et n'importe quoi. Il est important

que la commission des arts et de la culture puisse mener une réflexion d'ensemble sur ce projet *2012 Rousseau pour tous* qu'elle a déjà commencé à étudier, justement afin d'éviter les débordements financiers et le saupoudrage des coûts. Si nous répartissons cette étude entre plusieurs commissions, nous risquons de nous retrouver au final avec un budget total énorme.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (AGT). Je serai brève. A la suite des propos de M<sup>me</sup> Arlotti tout à l'heure, je voulais simplement rectifier notre position quant à la commission à laquelle nous renverrons la proposition PR-760. A gauche toute! s'en tiendra à ce qui a été convenu avec les Verts et renverra cet objet à la commission des travaux et des constructions.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'oserai être un peu provocateur en disant que le choix d'une commission ou d'une autre à laquelle renvoyer la proposition PR-760 ne me préoccupe pas beaucoup...

Mes préoccupations réelles sont les suivantes. Il y a presque deux ans, je vous ai présenté un projet pour rénover le pavillon de l'île Rousseau; il s'agissait de la proposition PR-661. Dans un premier temps, vous avez cru bon de la geler, puis de la faire revenir en plénière assortie d'un rapport de majorité excellent, qui aurait pu être voté. Mais vous avez voulu la renvoyer en commission des travaux et des constructions, parce qu'il y avait un deuxième projet pour l'aménagement complet de l'île Rousseau, à savoir la proposition PR-738. Chemin faisant, à force d'accumuler les retards, nous nous rapprochons dangereusement de 2012...

Ce genre de tergiversations est une spécialité genevoise! C'est le «consensus par empilement», selon la belle expression de mon collègue Pierre Maudet. De cette manière, on ne fait rien du tout – ou on le fait très mal! Si le projet de rénovation du pavillon de l'île Rousseau n'est pas voté rapidement, nous ne pourrons pas réaliser les travaux cet été, et il faudra les renvoyer à l'été 2011. Mais je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que 2012, c'est demain! Voilà l'une de mes principales préoccupations.

Il y en a une autre: l'infrastructure touristique de Genève. Notre ville possède des richesses exceptionnelles, mais nous ne savons pas les mettre en valeur. Les touristes se demandent où se trouvent le Musée d'art et d'histoire, la Maison Tavel, l'île Rousseau... Nous avons besoin d'une signalétique adaptée. Dans le cas de l'île Rousseau, elle sera pérenne. Je suis conscient que l'accumulation de mobilier urbain ne fait que dérouter les visiteurs, surtout sur notre belle rade. Mais de là à n'avoir aucune signalétique... Nous devons trouver un juste

équilibre entre les deux extrêmes. La signalétique que nous prévoyons pour l'île Rousseau serait bien évidemment intégrée dans le mobilier urbain genevois, Madame Brunier.

Il est intéressant de souligner que l'une des premières critiques que nous ait adressées M. Marin, le nouveau conservateur des Musées d'art et d'histoire engagé par mon excellent collègue Patrice Mugny, c'est qu'il ne trouvait pas le chemin des richesses culturelles genevoises. Telle est ma deuxième préoccupation majeure.

Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne la rénovation du pavillon et le réaménagement de l'île Rousseau, je vous invite une fois de plus à faire vite. Quant à la proposition PR-760, si vous voulez la renvoyer à la commission des travaux et des constructions, pourquoi pas? Je sais qu'elle a énormément de travail mais, si sa présidente s'engage à traiter rapidement cet objet, je n'y vois pas d'objection.

En ce qui concerne le dispositif scénographique prévu sur l'île Rousseau, là aussi, c'est une question de volonté. Il me semble important d'avoir une installation qui fonctionne. L'île Rousseau est située au cœur de la cité, et sa place est donc au cœur de notre collectivité, tout comme le pont de la Machine, la rade, la plaine de Plainpalais... Nous devons faire vivre le cœur de la cité, et ce dispositif scénographique me semble un bon moyen de le faire resplendir. Voilà, Mesdames et Messieurs, j'attends votre décision avec sérénité!

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Je crois que nous ne nous sommes pas très bien compris en ce qui concerne la question de la signalétique. Il serait inconséquent de notre part d'organiser des manifestations sans en assurer la signalisation, surtout pour un événement aussi important que le tricentenaire de Rousseau. Ce qu'a voulu dire M<sup>me</sup> Brunier, c'est que le projet de la proposition PR-760 est présenté comme une signalétique Rousseau spécifique, alors que nous voulons qu'elle s'intègre dans une signalétique culturelle globale. Il est tout à fait indiqué de mettre en place une signalétique en vue de la manifestation *2012 Rousseau pour tous*, mais nous demandons qu'elle soit intégrée dans les crédits que nous avons déjà votés pour une signalétique globale de toute la ville de Genève. Il doit y avoir aussi une signalétique pour Voltaire, pour Calvin et pour tous nos monuments.

En ce qui concerne le renvoi en commission de la proposition PR-760, j'ai bien entendu quelles sont vos préoccupations majeures, Monsieur Pagani, mais vous donnez un argument contraire à ce que vous demandez! Vous dites que la commission des travaux et des constructions traîne depuis deux ans à examiner deux projets d'aménagement pérennes, et vous êtes d'accord de lui renvoyer la proposition PR-760 pour qu'elle soit étudiée rapidement! Je rappelle que la réno-

vation du pavillon devrait coûter 571 500 francs, alors que le dispositif scénographique provisoire dont il est question dans la proposition PR-760 se monte à 686 000 francs! Ce déséquilibre nous met la puce à l'oreille.

Il y a une autre raison pour laquelle nous demandons le renvoi de cet objet à la commission des arts et de la culture. Lorsque nous y avons examiné la proposition PR-701, ses responsables nous ont présenté de manière extrêmement claire, précise et intéressante toute la manifestation prévue pour le tricentenaire de Rousseau. Trente projets ont été proposés. Nous voulons en connaître le coût total. Or, vous nous rajoutez aujourd'hui un dispositif scénographique de 686 000 francs. Nous aimerions donc savoir si chacun des trente projets culturels prévus dans la proposition PR-701 fera l'objet de crédits supplémentaires pour l'infrastructure... Vous semblez dire que non, Monsieur Pagani, mais nous voulons en avoir le cœur net. D'ailleurs, excusez-moi, mais c'est le département de la culture qui gère le projet *2012 Rousseau pour tous*, pas celui des constructions et de l'aménagement!

Nous voulons donc faire un tour complet des projets prévus pour le tricentenaire de Rousseau, en demandant quelles infrastructures sont nécessaires pour la réalisation de chacun d'entre eux. C'est pour cette raison – car nous avons bien peur qu'il y ait du saucissonnage là-dedans – que nous ne voulons pas voter la proposition PR-701 sans être sûrs qu'il ne faudra pas ajouter 250 000 francs ou 300 000 francs pour chacun des trente projets qu'elle comporte. Je n'ai pas dit que nous la refuserions, mais nous voulons avoir toutes les garanties nécessaires en ce qui concerne le montant total auquel nous devons nous attendre pour la réalisation des manifestations prévues dans le cadre du tricentenaire de Rousseau. Voilà pourquoi nous insistons: la proposition PR-760 doit être renvoyée à la commission des arts et de la culture.

**M. Guy Dossan (R).** Je voulais juste réagir à ce que vient de dire le maire. Il essaie toujours de donner l'impression que c'est le Conseil municipal qui pétouille dans le traitement des projets... Dans le cas de l'île Rousseau, cela ne fait pas deux ans que la commission des travaux et des constructions étudie la proposition PR-661, comme le prétend M. Pagani, mais un an, puisqu'elle lui a été renvoyée en décembre 2008. De plus, nous n'en serions pas là si, lors du dépôt de cette proposition de M. Pagani, nous ne nous étions pas aperçus qu'un autre magistrat avait la sienne pour l'île Rousseau! Autrement, tout se serait bien passé! Le Conseil administratif doit se concerter quand il a des projets pour un lieu donné, ainsi, nous gagnerons du temps...

D'autre part, les propos de M<sup>me</sup> Olivier me font tout de même un peu sourire: le Parti socialiste nous dit qu'il refusera l'entrée en matière sur la proposition

PR-760, mais il essaie quand même de nous imposer la commission dans laquelle nous devrions la renvoyer! Voilà une logique qui m'échappe...

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 55 oui contre 14 non.

**La présidente.** Deux commissions ont été proposées pour le renvoi. Celles et ceux qui sont pour le renvoi de la proposition PR-760 à la commission des travaux et des constructions votent oui, celles et ceux qui sont pour le renvoi à la commission des arts et de la culture votent non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté par 46 oui contre 21 non (5 abstentions).

## 6. Proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2009 en vue du boucllement du crédit destiné au renouvellement des véhicules et engins spécifiques de la Voirie (PR-406) (PR-765).

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de cette opération.

### Dépenses effectives

Le crédit extraordinaire total de 3 629 000 francs voté le 11 octobre 2005 (PR-406) se décompose de la manière suivante:

		Fr.
Arrêté I de la proposition PR-406 (véhicules lourds)	1 270 000,00	
Dépense totale	<u>1 251 303,56</u>	
Différence (non dépensé)		18 698,44
Arrêté II de la proposition PR-406 (véhicules légers)	2 359 000,00	
Dépense totale	<u>2 377 281,95</u>	
Différence (dépassement)		- 18 281,95
Total (non dépensé)		<u>416,49</u>



Le dépassement du second arrêté (véhicules légers) est dû à l'achat d'une Toyota Aygo en remplacement d'un véhicule hors d'usage. Cet achat a été validé par décision du Conseil administratif du 13 septembre 2006. Ce dépassement est compensé par le crédit du premier arrêté non totalement dépensé. Au total, les crédits extraordinaires votés d'un montant de 3 629 000 francs présentent donc un solde positif de 414,49 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le crédit de 1 270 000 francs voté par le Conseil municipal le 11 octobre 2005 (PR-406-I) est bouclé.

*Art. 2.* – Le crédit de 2 359 000 francs voté par le Conseil municipal le 11 octobre 2005 (PR-406-II) est bouclé.

*Art. 3.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article 2 de 18 281,95 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

*Art. 4.* – Le crédit complémentaire mentionné à l'article 3 sera amorti avec le crédit initial sur les annuités restantes.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité (68 oui).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 62 oui contre 4 non (1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 61 oui contre 4 non (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le crédit de 1 270 000 francs voté par le Conseil municipal le 11 octobre 2005 (PR-406-I) est bouclé.

*Art. 2.* – Le crédit de 2 359 000 francs voté par le Conseil municipal le 11 octobre 2005 (PR-406-II) est bouclé.

*Art. 3.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article 2 de 18 281,95 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

*Art. 4.* – Le crédit complémentaire mentionné à l'article 3 sera amorti avec le crédit initial sur les annuités restantes.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

## 7. Réponse du Conseil administratif à:

- la motion du 17 septembre 2007 de M<sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett, Anne Pictet, Sandrine Burger, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Sarah Klopmann, MM. Philippe Cottet, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Alexandre Wisard et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2008, intitulée: «Les zones 30 km/h sont-elles sûres pour toutes et tous?» (M-706)<sup>1</sup>;
- la motion du 22 septembre 2008 de M<sup>mes</sup> Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, MM. Alpha Dramé, Yves de Matteis, Gilles Garazi, Eric Rossiaud, Miguel Limpo et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 10 mars 2009, intitulée: «Zones 30 km/h et mobilité douce: du concret au lieu de belles paroles!» (M-827)<sup>2</sup>.

### *TEXTE DE LA MOTION M-706*

Considérant:

- l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre qui stipule que «l'aménagement de passages pour piétons n'est pas admis. Dans les zones 30, il est toutefois permis d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes» et qui instaure un contrôle des mesures réalisées;
- le développement très positif de la création de plus en plus de zones 30 sur le territoire de la Ville;
- que l'absence de passage pour piétons déstabilise ces derniers, qui ne savent pas toujours où traverser la rue;
- que nombreux sont les utilisateurs-trices qui ne connaissent pas les règles applicables dans les zones 30;
- qu'un grand nombre d'automobilistes ne respectent pas la vitesse dans ces nouvelles zones 30, facteur d'insécurité quotidienne,

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Développée, 3977.

<sup>2</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Développée, 4958.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui soumettre une évaluation du fonctionnement des zones 30 existantes en ville de Genève;
- à étudier la faisabilité d'une campagne de sensibilisation autour de ces conclusions, suivie d'une campagne de contrôle de la vitesse par la police cantonale, en collaboration avec l'Etat de Genève.

*TEXTE DE LA MOTION M-827*

Considérant:

- le plan «Circulation 2000» (présentation datée de 1992) de l'ancien Office des transports et de la circulation (aujourd'hui Direction générale de la mobilité) qui prévoit une généralisation des zones 30 km/h à l'ensemble de l'agglomération;
- la proposition PR-172, acceptée le 20 février 2003, qui incluait un calendrier de «mise en place des zones 30 km/h»;
- la volonté exprimée par le Conseil administratif lors de son discours de législation du 4 juin 2007 en faveur de la mobilité douce et de la restitution de l'espace public à la population;
- le fait qu'une dizaine de zones 30 km/h sont actuellement à l'étude (dont certaines étaient déjà comprises dans le calendrier proposé par le Conseil administratif en 2001);
- les nombreuses motions du Conseil municipal et propositions du Conseil administratif relatives à la mobilité douce en attente de traitement ou de réalisation (PR-187, M-290, par exemple);
- le fait que la population – en particulier les personnes âgées et les enfants – souffre plus que jamais de la pollution et du bruit engendrés par les transports individuels motorisés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de se donner les moyens financiers et humains pour réaliser le programme de législation relatif à l'aménagement de zones 30 km/h en ville de Genève;
- d'informer le Conseil municipal, au plus tard six mois après le renvoi de la présente au Conseil administratif, de l'état d'avancement des dossiers en cours, ainsi que de lui présenter à cette occasion un calendrier de mise en œuvre actualisé;
- de veiller à ce que les motions et propositions liées à la mobilité douce, votées par le Conseil municipal, ne restent pas dans un tiroir, mais soient suivies de réalisations concrètes.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

C'est avec beaucoup d'intérêt que le Conseil administratif suit l'évolution de la mise en place des zones 30 km/h dans les différents quartiers de la ville de Genève. Pour rappel, l'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre, du 28 septembre 2001, ainsi que la loi cantonale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre précisent que l'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée une année au plus après la mise en service de ces aménagements.

A ce jour, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité est en mesure de fournir un certain nombre d'éléments qui sont détaillés dans cette réponse.

#### **Etat des lieux**

Pour rappel, une première série de neuf zones 30 km/h a été mise en place dans les quartiers suivants: les Grottes (1990), le Grand-Pré (1991), les Tranchées (1996), Le Petit-Saconnex (1997), les Genêts (1998), les Pâquis (2001), Beau-Soleil (2001), les Acacias (2001) et les Hauts-de-Champel (2001).

Les sept zones 30 km/h suivantes ont ensuite été réalisées entre 2001 et 2008: Petit-Saconnex extension (2001), Vieusseux-Franchises (2002), la Cluse-la Rose-raie (2004), le Mervelet (2005), Cité-Jardin d'Aire (2006), Saint-Jean (2007) et Liotard (2008).

Des bilans complets de fonctionnement ont été réalisés pour la plupart des zones 30 km/h aménagées après l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre, le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### **Quartier de la Cluse-la Roseraie**

Le bilan de la zone 30 km/h est très encourageant. Le dispositif de modération mis en place a permis de réduire sensiblement les vitesses et de constater une baisse très nette du nombre d'accidents. Deux périodes d'évaluation, s'étendant chacune sur huit mois, ont été définies, soit de novembre 2003 à juin 2004 pour les observations précédant la mise en place de la zone 30 km/h, et de novembre 2004 à juin 2005 pour les observations suivant la mise en service de la zone. Il y a eu 39% d'accidents en moins, tous types confondus. Heureusement, la plupart des accidents subsistants ne concernent que des dégâts matériels. Néanmoins, il reste toujours des accidents avec des blessés, mais ceux-ci sont passés de onze à quatre pour les blessés légers et de cinq à trois pour les blessés graves, ce qui est encore malheureusement trop. Ces chiffres sont corroborés par des relevés concernant la même période pour les années 2001-2002 et 2002-2003. Un bilan complémentaire, réalisé sur une durée plus longue, a confirmé les résultats de l'étude initiale,

puisqu'il a été constaté une diminution de 52% du nombre des accidents durant les dix-sept mois qui ont suivi la mise en service de la zone 30 km/h par rapport au nombre d'accidents relevés durant les dix-sept mois précédents.

Concernant la vitesse, selon les points enquêtés, entre 65 et 75% des véhicules roulent en dessous des 30 km/h. Quelques lieux critiques doivent encore faire l'objet d'aménagements modérateurs ultérieurs. En effet, le bilan de la vitesse, même s'il est satisfaisant, n'atteint pas encore partout les objectifs voulus et le respect de la législation.

Il est par ailleurs important de signaler que des mesures de bruit effectuées dans certaines rues du quartier, avant et après la mise en service de la zone 30 km/h, révèlent une baisse significative de l'intensité des nuisances sonores, de l'ordre de moins 2 dB(A) à moins 3 dB(A).

### **Quartier du Mervelet**

Le bilan de la zone 30 km/h est plus nuancé. Une diminution du nombre des accidents a été constatée, puisqu'il n'y a eu que deux accidents avec uniquement des dégâts matériels, et ce aux limites du périmètre étudié. Avant la mise en place de la zone 30 km/h, durant une période de quatre ans, il avait été relevé 18 accidents sur le bord du périmètre du quartier et trois à l'intérieur de celui-ci. Parmi ces trois accidents, il y a eu un blessé grave.

Une fois réalisées, les mesures de modération n'ont pas été assez coercitives en ce qui concerne les vitesses de circulation, car l'on constate que près de 90% des véhicules dépassent la vitesse autorisée, soit les 30 km/h. Le dispositif de modération doit impérativement être complété dans ce périmètre. L'alternance du stationnement n'a pas porté tous ses fruits, car, simultanément à la mise en place de la zone 30 km/h, le périmètre est devenu une zone bleue avec macaron, ce qui a sensiblement diminué le nombre de véhicules stationnés, réduisant paradoxalement le nombre d'obstacles.

Il est prévu de compléter les aménagements actuels par la mise en place de pastilles et d'éventuels aménagements complémentaires. Ces futurs aménagements nécessitent le dépôt d'un crédit complémentaire qui devrait être présenté à la fin de 2009 ou au début de 2010.

### **Quartier de la Concorde**

Le bilan de la zone 30 km/h se révèle également encourageant, même si tous les objectifs ne sont pas atteints. Au niveau de l'accidentologie, le bilan relève que le nombre d'accidents a diminué de manière importante, surtout au niveau de

leur gravité, depuis la mise en place des aménagements modérateurs de vitesse. Il n'y a eu aucun blessé léger ou grave depuis l'introduction de la zone 30 km/h. Comme dans d'autres quartiers, c'est aux carrefours jouxtant la zone que se produisent le plus d'accidents, même si l'on constate une baisse significative de ceux-ci avec une diminution de près de la moitié de ces accidents.

Au niveau de la vitesse, on note une baisse moyenne de 10 km/h. Sur les routes les plus rectilignes du périmètre, en dépit de la mise en place de stationnement alterné, la vitesse moyenne avoisine les 40 km/h. Des efforts de modération de trafic par la mise en place d'obstacles se révèlent donc nécessaires. Le financement de ces aménagements est d'ores et déjà assuré. Il convient de relever que, en 2000, 35% des véhicules dépassaient la vitesse autorisée de 50 km/h.

### **Quartier de Saint-Jean**

Le bilan de la zone 30 km/h indique une nette baisse générale de la vitesse. Cependant, la limitation de 30 km/h n'est respectée que par un tiers des véhicules sur les rues les plus sensibles, à savoir le chemin Furet, l'avenue De-Galatin et la rue du Contrat-Social. La majorité des voitures roulent entre 30 et 40 km/h. Il apparaît donc que des aménagements complémentaires doivent être envisagés.

Il est à nouveau important de signaler que les relevés du bruit effectués entre janvier 2000 et janvier 2008 témoignent d'une très nette amélioration de la situation dans le quartier de Saint-Jean. Dans la rue de Saint-Jean, les valeurs limites fixées par la législation ne sont pratiquement plus dépassées, contrairement à la situation qui prévalait avant l'introduction de la zone 30 km/h.

### **Quartier Liotard**

Cette zone 30 km/h a été inaugurée en 2008. Le bilan de son fonctionnement sera disponible à la fin de l'année 2009.

### **Autres secteurs**

Il est nécessaire de préciser que le projet de zone 30 km/h dans le quartier de la Forêt a été abandonné suite au préavis défavorable formulé en 2003 par le Département du territoire à l'encontre de ce dossier.

Le projet de zone 30 km/h dans le quartier de Vermont a également fait long feu, car non seulement les principales voies de circulation situées dans le périmètre concerné appartiennent au réseau routier secondaire mais, de plus, elles

accueillent des lignes de transports en commun, deux facteurs restreignant assez fortement les possibilités de mise en place de mesures de modération suffisamment efficaces pour garantir le respect d'une vitesse maximale de 30 km/h.

Des opposants au projet de zone 30 km/h dans le quartier des Délices sont parvenus à retarder la mise en œuvre de cet aménagement. Ils ont en effet obtenu gain de cause en recourant contre l'autorisation de construire, sur la base d'une question procédurale hors du contrôle de l'administration municipale. Le bien-fondé de la mise en zone 30 km/h du quartier n'ayant pas été remis en cause par la Commission cantonale de recours en matière de constructions, un nouveau projet a été élaboré. Les procédures en vue de l'obtention des autorisations administratives nécessaires sont en cours.

Ainsi, en 2009, 15 zones 30 km/h sont en service en ville de Genève, couvrant une superficie d'environ 4,4 km<sup>2</sup>, ce qui représente 24,1% des 18,25 km<sup>2</sup> du territoire communal.

### **Financement**

Comme indiqué précédemment, neuf zones 30 km/h préexistaient déjà en 2001 en ville de Genève, lors du vote de la proposition PR-172.

La proposition PR-172 était dotée d'un montant de 3 685 000 francs. Elle devait permettre la réalisation de 12 zones 30 km/h entre 2001 et 2003. Comme expliqué précédemment, sept zones 30 km/h ont été réalisées entre 2001 et 2008. Les aménagements prévus dans les zones 30 km/h des quartiers de la Jonction et des Eaux-Vives seront également financés par la proposition PR-172.

Malheureusement, le financement des mesures de modération envisagées dans la zone 30 km/h des Délices ne pourra pas être assuré par la proposition PR-172, comme prévu initialement. Une demande de crédit complémentaire à la proposition PR-172 sera donc déposée devant le Conseil municipal dans le courant de l'année 2009, afin de permettre, entre autres, le financement des travaux des aménagements de modération dans cette zone 30 km/h du quartier des Délices.

Il est nécessaire de préciser que l'entrée en vigueur, en janvier 2002, de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre a impliqué de modifier la manière dont les zones 30 km/h sont aménagées en ville de Genève. Il est en effet depuis lors impératif que des mesures de modération importantes soient mises en œuvre à l'intérieur des périmètres. Basée sur des mesures de modération légères, la planification budgétaire réalisée dans le cadre de la proposition PR-172 s'est donc trouvée insuffisante en regard des éléments de modération qu'il a fallu rajouter aux projets initialement élaborés. Cela explique notamment pourquoi le financement de la mise en zone 30 km/h du quartier des Délices ne peut plus être assuré à partir de la proposition PR-172, comme prévu originellement.



## Planification

A court terme, le développement des projets de zones 30 km/h va se poursuivre selon plusieurs axes distincts.

Un premier objectif consiste à réaliser la zone 30 km/h prévue dans le quartier de la Jonction dès que le chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (déviation des lignes de trolleybus) sera terminé, à savoir à la fin juin 2010. Il faut préciser que les autorisations administratives nécessaires pour la réalisation dans ce quartier ont été obtenues en début d'année 2009.

Un second objectif consiste à réaliser la zone 30 km/h du quartier des Eaux-Vives, une fois les autorisations nécessaires accordées. Les procédures en vue de l'obtention des autorisations administratives sont engagées et, mis à part dans le cas d'un recours, le feu vert devrait être délivré par l'administration cantonale dans le courant de l'année 2009.

Un troisième axe de travail consiste à mettre rapidement à niveau les aménagements de modération des zones 30 km/h réalisées avant l'entrée en vigueur de l'actuelle ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre. Il s'agit de renforcer la signalisation verticale et les marquages au sol, ainsi que de mettre en place des mesures de modération plus lourdes nécessitant des travaux de génie civil. Les zones concernées sont les suivantes:

- dans la zone 30 km/h du quartier des Grottes, les travaux pour la mise en place de ces mesures de modération complémentaires se sont déroulés durant l'été 2009;
- dans celle du quartier des Pâquis, ces interventions seront effectuées entre les mois de mai et de septembre 2009;
- les quatre quartiers suivants sont également concernés: la Cluse-Roseaie, les Acacias, les Genêts et le Mervelet. Comme indiqué précédemment, une demande de crédit complémentaire à la proposition PR-172 sera déposée devant le Conseil municipal dans le courant de l'année 2009. Elle permettra notamment le financement des travaux de mise en conformité des aménagements des zones 30 km/h des quartiers de la Cluse-Roseaie et du Mervelet. Les mesures de modération complémentaires des zones 30 km/h des quartiers des Acacias et des Genêts seront financées ultérieurement, sur la base d'une autre demande de crédit. Pour chacune de ces interventions, les autorisations administratives correspondantes devront bien sûr être obtenues.

A moyen terme, l'aménagement de neuf zones 30 km/h supplémentaires est également planifié dans les secteurs suivants: Sécheron, Voie-Creuse, Bautre-Dassier, Praille-Acacias-Vernets, Athénée, Contamines-Crespin, Pedro-Meylan, Roches-Mussard et Crêts-de-Champel. Les études sont déjà engagées, car les

plans des mesures de modération prévues dans six de ces zones ont déjà été élaborés, ainsi que les rapports techniques concernant trois de ces projets.

Ces dernières réalisations permettraient de porter à 33 le nombre total de zones 30 km/h en ville de Genève. Ainsi, 38,4% du territoire communal seraient couverts par des zones 30 km/h (soit environ 7 km<sup>2</sup>).

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, le bilan global des zones 30 km/h se révèle positif du point de vue de l'accidentologie. Il est important de souligner que des effets très positifs ont par ailleurs été constatés à l'intérieur de ces zones, en termes de diminution des nuisances sonores produites par la circulation. Seul le bilan du respect de la vitesse maximale autorisée n'est pas toujours satisfaisant. La gendarmerie cantonale sera donc sollicitée pour réaliser des campagnes de contrôles et sanctionner les contrevenants dans les secteurs demeurant problématiques, comme cela a été organisé à la rue de Saint-Jean en février 2008. Pour rappel, les agents de sécurité municipaux n'ont pas de prérogatives relatives au contrôle du respect de la vitesse inscrites dans leur cahier des charges.

La chronologie des projets de zones 30 km/h réalisées ces dernières années révèle qu'il est actuellement difficile de mettre en œuvre plus d'un projet par année. S'il n'est pas possible d'accélérer ce rythme, le programme de développement que se fixe la Ville de Genève pourrait donc s'étendre sur une quinzaine d'années encore.

Plus particulièrement, pour la motion M-827, en ce qui concerne les mobilités douces, à savoir les aménagements en faveur des piétons (plan piétons) et des cyclistes (image directrice du réseau cyclable de Genève), ils sont bien évidemment intégrés dans les zones 30 km/h lorsque les itinéraires les traversent. A l'intérieur de celles-ci, des contresens cyclables sont systématiquement aménagés dans les rues à sens unique, lorsque le gabarit de la chaussée le permet. Hors des zones 30 km/h, les intentions sont traitées pour elles-mêmes ou, ce qui est le cas bien souvent, en lien avec d'autres projets (reconstruction complète de rues, tramways, grands projets de type rade, etc.). Ainsi, à ce jour, un peu plus de 90 km d'itinéraires cyclables sont aménagés en ville de Genève sur les 125 que compte l'image directrice du réseau cyclable. Un projet d'aménagement cyclable le long de la rade, y compris la traversée du pont du Mont-Blanc, est actuellement en cours d'examen à la Direction générale de la mobilité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett** (Ve). Nous avons lu attentivement cette réponse du Conseil administratif aux motions M-706 et M-827. Elle nous réjouit en partie, mais de nombreux points demeurent contestables ou insatisfaisants. Ce qui m'a frappée d'emblée, c'est que cette longue réponse de huit pages ne tient pas compte de la seconde invite de la motion M-706, qui demandait de faire une campagne de sensibilisation autour des conclusions d'une évaluation du fonctionnement des zones 30 km/h. L'aspect de la sensibilisation de la population et du contrôle de vitesse n'est même pas mentionné dans ce document, et nous ignorons si le Conseil administratif y a accordé la moindre considération.

Ensuite, cette réponse nous promet que plusieurs crédits relatifs aux zones 30 km/h seront déposés à la fin de l'année 2009. Ce n'est pas encore fait, et nous aimerions savoir où l'on en est. De plus, il est bien de nous vanter les zones 30 km/h déjà réalisées, mais elles étaient pour la plupart – à l'exception de quelques modifications des zones existantes – planifiées dans le programme de la législature précédente... En ce qui concerne la législature actuelle, nous n'avons pas encore assisté à la concrétisation des promesses que nous ont faites les magistrats en prenant leurs fonctions. A présent, je laisse la parole à mes collègues pour compléter mes propos.

**M. Rémy Pagani, maire.** Au train où vont les choses, je risque de manquer un rendez-vous qui m'a été fixé à l'extérieur. Mesdames et Messieurs, je devrai partir incessamment; excusez-moi de ne pas vous l'avoir dit plus tôt, mais je pensais que d'autres objets seraient traités avant cette réponse. Je dois aller présenter à l'émission *Genève à chaud* les bancs de glaciers que nous avons installés cet après-midi sur les bords de la rade. C'est un très beau projet que nous devons soutenir, y compris dans les médias. Je vous prie donc de m'excuser, car je devrai m'absenter dans trois minutes.

Cela n'empêche pas que je répondrai très volontiers aux remarques de M<sup>me</sup> Heberlein Simonett. Madame la présidente, serait-il possible de reporter le traitement de cette réponse à la séance de 20h30? Il vaut la peine d'en discuter, vu la série de problèmes qui viennent d'être évoqués. Je me ferai une joie d'y répondre, car nous avons beaucoup avancé dans la problématique des zones 30 km/h, depuis que la réponse du Conseil administratif aux motions M-706 et M-827 a été rédigée.

**La présidente.** Oui, Monsieur le maire. Je consulte notre ordre du jour: les réponses qui suivent vous concernent, vous ou M. Tornare et M<sup>me</sup> Salerno, qui sont absents. Je propose donc que nous passions au rapport suivant, puisqu'il est apparemment très compliqué de traiter maintenant les réponses du Conseil administratif.

## **8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Des jardins familiaux et des activités pour les chômeurs, s.v.p., merci!» (P-227 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer.**

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-227 à la commission des pétitions le 18 février 2009. La commission des pétitions, présidée par M. Jean-Charles Lathion, s'est réunie à cinq reprises pour discuter de cet objet.

La rapporteuse tient ici à remercier M<sup>mes</sup> Nathalie Bianchini et Consuelo Frauenfelder, procès-verbalistes, sans lesquelles le présent rapport n'aurait pu être rédigé.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 9 mars 2009**

*Audition de M. Dominique Degoumois, architecte EPFL et pétitionnaire*

M. Degoumois se présente en indiquant qu'il ne pratique plus son métier, qu'il a été commerçant et qu'il est, en ce moment, en arrêt maladie. Il a eu, au cours de ces dernières années, l'occasion de côtoyer des personnes inscrites au chômage et qui vivent dans la précarité. Ces personnes lui ont expliqué qu'il y a beaucoup plus de chômeurs-euses que l'on veut bien le dire. Il ajoute qu'il a pu trouver sur internet un certain nombre de sites qui proposent des activités pour les chômeurs-euses.

Il relève qu'il y a deux ans des jardins familiaux ont été aménagés au Grand-Saconnex, que l'Armée du Salut dispose également de jardins familiaux au Petit-Salève. Il estime souhaitable que la Ville puisse proposer à des chômeurs-euses des activités consistant notamment à construire de petites maisons écologiques sur des jardins qui leur permettraient de cultiver des légumes afin d'en tirer un bénéfice. Il ajoute qu'il n'a pas pris contact avec la Fédération des jardins familiaux, car il juge que celle-ci a des positions par trop rigides.

Il estime, par ailleurs, que l'Office cantonal de l'emploi pourrait proposer davantage de documents en vue d'informer les chômeurs ainsi que des cours de toute nature. Il ajoute qu'il serait judicieux que la Ville en fasse tout autant.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Commission, 4634.

Une commissaire, constatant que M. Degoumois a évoqué dans sa lettre la mise en place de conteneurs, lui demande ce qu'il entend par là.

M. Degoumois lui répond que l'on trouve sur internet des sites qui proposent des conteneurs usagés dans lesquels il serait possible d'aménager un espace habitable, comme c'est d'ailleurs le cas aux Pays-Bas. Il suggère donc de mettre en place, par exemple près de la route du Bois-des-Frères, des habitacles de ce type qui pourraient être proposés à des jeunes à la recherche d'un logement. Il surenchérit en estimant que de riches familles pourraient, à Genève, mettre à disposition des terrains pour permettre la création de jardins familiaux.

Il invite enfin les élu-e-s à faire tout ce qui est possible afin d'informer la population et, pour être concret, il relève que des tâches du type nettoyage des berges du Rhône ou de l'Arve pourraient être proposées à des personnes sans emploi.

Un commissaire souligne qu'il existe à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue une structure qui, autour de la Cité des métiers et de la formation, prend en compte une partie de ce qui est proposé par le pétitionnaire.

Des commissaires relevant, d'autre part, que ladite pétition s'adresse à divers départements de la Ville et de l'Etat en mélangeant parfois les genres, M. Degoumois précise que son but est de ne pas laisser les chômeurs-euses inactifs-ives en leur rendant leur dignité et invite les conseillers-ères municipaux-ales à faire preuve d'imagination en proposant à ces personnes des activités diversifiées dans le cadre de structures moins rigides et plus faciles d'accès.

Le président remercie le pétitionnaire et ouvre la discussion. La commission décide, après un petit débat:

- d'entendre la Fédération des jardins familiaux, par 11 oui (2 DC, 2 UDC, 1 R, 2 L, 2 S et 2 AGT) contre 3 non (Ve) et 1 abstention (S);
- de refuser une audition de M<sup>me</sup> Véronique Pürro, par 9 non (1 R, 2 DC, 3 S et 3 Ve) contre 4 oui (2 UDC, 1 L et 1 AGT);
- d'accepter l'audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, par 8 oui (2 AGT, 2 DC, 1 L, 1 R et 2 UDC) contre 5 non (2 S, 3 Ve) et 1 abstention (S).

### **Séance du 23 mars 2009**

*Audition de M. Jean-Paul Gygli, vice-président de la Fédération des jardins familiaux*

M. Gygli commence par signaler qu'il est très difficile de réserver des terrains pour des jardins familiaux dans leurs dimensions actuelles, car ils sont de plus

en plus convoités et voient leur surface diminuer d'année en année. La fédération se bat de pied à pied pour tenter de maintenir tout ce qui peut l'être à Plan-les-Ouates ou encore à la Caroline. En l'état des choses, le problème consiste donc plutôt à maintenir les surfaces existantes plutôt que d'en trouver de nouvelles. L'avenir semble appartenir aux «plantages», c'est-à-dire de petites parcelles sans chalet, car le principe de disposer d'une parcelle de 300 ou 400 m<sup>2</sup>, faute de place, devient obsolète.

A la question qui lui est posée relative au nombre de jardins gérés par la fédération, M. Gygli répond qu'elle regroupe également des terrains appartenant à l'Association genevoise du Coin de terre. Le canton compte ainsi 21 groupements qui totalisent 2200 membres. Les attributions des parcelles sont du ressort du comité de chaque association, exception faite de la commune de Meyrin, propriétaire du terrain sur lequel elle a établi deux groupements familiaux et qui conserve ainsi un droit de regard sur ces parcelles. Des dispositions particulières existent çà et là et, par exemple, la commune de Versoix exige que les locataires habitent sur le territoire communal. Quant aux parcelles, il n'y en a pas dans toutes les communes; la Ville en possède quatre et il y en a un certain nombre à La Plaine, Bernex, Carouge, Perly, Vernier, et un terrain est partagé entre Coligny, Vandœuvres et Chêne-Bougeries. Il existe en tout près de 2000 parcelles qui sont divisées en un certain nombre de jardins. Sa fédération tente actuellement de rediviser de grandes parcelles en de plus petites et M. Gygli cite, en modèle, le groupement de Plan-les-Ouates qui propose des jardins de 250 m<sup>2</sup>.

Une commissaire lui demande si ces parcelles sont bien mises à la disposition de la fédération par le Canton ou la Ville.

M. Gygli répond par l'affirmative. Il en profite pour ajouter que ces jardins jouent un rôle éducatif, puisque de nombreux enseignants sensibilisent ainsi leurs élèves à cette agriculture ou à ces cultures maraîchères de proximité.

Il précise, pour répondre à une question, que sa fédération dispose de quatre groupements en ville de Genève, au parc Trembley et au bois de la Bâtie.

Un commissaire souhaitant avoir des renseignements en ce qui concerne le mode d'attribution, M. Gygli précise que ces jardins sont généralement attribués à des familles avec des enfants en bas âge. Il arrive toutefois que des parcelles soient octroyées à des personnes célibataires ou à des familles sans enfants dont le travail ou la démarche donne entièrement satisfaction.

Un commissaire souhaitant avoir davantage d'informations sur le plan historique, M. Gygli s'engage à faire parvenir des documents à la commission.

**Séance du 30 mars 2009**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M<sup>me</sup> Chiara Barberis, adjointe à la déléguée à l'Agenda 21*

M<sup>me</sup> Salerno introduit le plan présenté pour cette audition. Elle explique qu'elle a préparé avec M<sup>me</sup> Barberis une présentation du Fonds municipal de lutte contre le chômage. Elle précise, à cet égard, que M<sup>me</sup> Barberis a travaillé au règlement de ce fonds au sein de l'unité Agenda 21 dans sa partie économique. C'est là que l'on traite de la question de l'insertion professionnelle en lien avec la Direction des ressources humaines, bien qu'ici le champ porte essentiellement sur le travail à l'interne de la Ville de Genève. Elle ajoute que M<sup>me</sup> Barberis et elle ont travaillé, dans le cours de l'année 2008, à une réorientation de la politique de promotion économique de la Ville et notamment au soutien de certaines activités liées à l'agriculture de proximité. Elle conclut en relevant qu'elle a fait des recherches sur les liens contractuels qui unissent la Ville de Genève et les jardins familiaux et que c'est la raison pour laquelle elle s'intéresse à la pétition à l'examen de cette commission.

M<sup>me</sup> Barberis explique qu'on lui a demandé d'informer la commission sur le travail qui a été effectué durant le deuxième semestre 2008 par l'unité Agenda 21 concernant la réorientation du Fonds chômage. Elle indique, à cet égard, que les nouvelles directives relatives au fonds sont entrées en application le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et que leur mise en œuvre est donc très récente. Elle rappelle qu'en 2003, pour faire suite à la volonté du Conseil municipal, le Conseil administratif a mis en place un fonds spécifique destiné à lutter contre le chômage intitulé: «Pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle». Ce fonds était destiné, en particulier, à un public de chômeurs de longue durée et avait été créé pour financer des projets portés par le tissu associatif. Il a été utilisé, dans les faits, pour payer les salaires de personnes au bénéfice des emplois temporaires communaux. Le dispositif cantonal ayant changé en 2008, il a été nécessaire d'entreprendre une réflexion afin de savoir de quelle manière il convenait de réorienter l'action de la Ville en matière de chômage. Il en est ressorti que le fonds devait financer des projets et non des salaires, qu'il convenait de travailler en collaboration avec les institutions cantonales et les associations actives en matière d'insertion, que ledit fonds devait contribuer au financement de projets novateurs portés soit par des entreprises d'insertion, soit par l'économie, soit par des services municipaux. Enfin, le dernier point qui a guidé la réorientation du fonds porte sur un renforcement de la politique des ressources humaines afin d'intégrer les demandeurs d'emploi dans les services. Ces quatre réorientations ont amené le Conseil administratif à prendre les mesures suivantes: de nouvelles directives d'affectation ont été établies en faveur de projets, une commission consultative composée de représentant-e-s de l'Office cantonal de l'emploi, de l'Hospice

général, de l'Office cantonal de formation professionnelle, des services de la Ville et de différents partenaires sociaux a été mise en place, un poste a été créé pour l'administration de ce fonds et la Permanence chômage a été supprimée.

Quant au champ d'action et au domaine dans lesquels les projets doivent se situer, il doit s'agir d'insertion professionnelle au sens large, à savoir d'aide à la recherche d'un emploi, puis de formation et d'acquisition de compétences et, enfin, d'insertion par le travail, notamment dans le secteur de l'économie privée. Il convient ici de relever que le Fonds chômage ne peut, pour des impératifs budgétaires, envisager des projets qui s'étaleraient sur plus de quatre ans. A cet égard, ils se doivent donc d'être clairement identifiés et de présenter des objectifs et une structure claire avec une condition de subventionnement dans le temps. M<sup>me</sup> Barberis termine cette première partie en survolant l'état de la question actuelle: le 20 décembre 2008, un appel a été lancé à 81 associations actives dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle. Plus d'une trentaine d'entre elles se sont montrées intéressées en demandant un formulaire d'inscription et six dossiers complets sont en ce moment en cours d'analyse. Elle conclut en indiquant à la commission que le montant disponible du fonds disponible pour ces actions s'élève à 2 700 000 francs.

Une commissaire aimerait savoir si ce Fonds chômage est présenté sur internet et si, pour des personnes résidant en dehors de la ville, le Canton propose une participation financière. Elle constate, par ailleurs, que le système s'adresse à des associations et se demande ce qu'il en est pour des personnes indépendantes qui n'en feraient pas partie.

M<sup>me</sup> Salerno relève que le fonds a ciblé des associations qui s'occupent de réinsertion socioprofessionnelle et qu'en contactant ces 81 associations le but était de contacter tout le réseau. Si certaines personnes ont pu être oubliées, elles seront sûrement informées de l'existence du fonds par le biais du réseau existant. Elle rappelle, par ailleurs, que la Ville travaille actuellement à une restructuration complète de son site internet et qu'une nouvelle version sera bientôt disponible.

M<sup>me</sup> Barberis précise, en ce qui concerne internet, qu'une rubrique relative au Fonds chômage est d'ores et déjà prévue et qu'il est quasi impossible pour une association de présenter un projet qui ne serait réservé qu'aux seuls habitants de la ville de Genève. Il est donc assez probable que, pour des projets d'envergure, le Canton soit également amené à participer à leur financement. Elle reconnaît cependant qu'il conviendra, à terme, de préciser ce point.

M<sup>me</sup> Salerno cite, à cet égard, l'exemple de la Bourse à l'emploi de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière Genève que la Ville finance à hauteur de 150 000 francs, mais dont la quote-part de la subvention provenant de l'Etat est plus importante. Elle rappelle, à cet égard, que l'Etat est largement représenté dans la commission consultative et que par conséquent de nombreux projets pourront être menés de concert par la Ville et l'Etat.



M<sup>me</sup> Barberis revient sur le cas des personnes individuelles en précisant que ce fonds n'entend pas intervenir à ce niveau et c'est là l'une des différences majeures avec le système qui avait existé auparavant. Elle rappelle, sur ce plan, que la nouvelle répartition des tâches attribue l'aide collective à la Ville, alors que l'Etat prend, lui, en charge les cas individuels.

Un commissaire aimerait obtenir plus de détails sur les critères qui permettent de statuer sur la pertinence de chaque projet.

M<sup>me</sup> Salerno lui répond que tout repose avant tout sur des critères d'évaluation des projets. Elle lui rappelle que la commission consultative est composée de personnes qui sont impliquées dans l'insertion professionnelle et qui connaissent parfaitement cette question. D'autre part, la commission dispose d'une large autonomie en ce qui concerne la préparation et le dépôt de projets qui sont ensuite validés par le Conseil administratif. Il est prévu, par ailleurs, au terme de la troisième année de fonctionnement de la nouvelle mouture, de présenter au public un premier bilan de l'action de ladite commission tant sur le plan du type des projets subventionnés que de celui des résultats obtenus.

Une commissaire revient sur les critères d'attribution de crédits et la problématique posée par des personnes au chômage. Elle s'inquiète en particulier du destin des chômeurs-euses qui ont dépassé le cap de la cinquantaine.

M<sup>me</sup> Barberis comprend la préoccupation de cette commissaire, mais rappelle que les problèmes individuels sont à adresser à l'Etat. Elle indique toutefois que des projets de création d'entreprise indépendante peuvent être soumis à la Fondotec et que la Ville peut, en ce qui concerne ce volet, avoir une action sur la création de petites entreprises fonctionnant sur le modèle de la raison individuelle.

M<sup>me</sup> Salerno poursuit sa présentation en excipant de projets qui ont déjà été soutenus en matière de promotion économique, en particulier dans le domaine de l'agriculture contractuelle de proximité. Elle remarque, à cet égard, que le pétitionnaire, via les jardins familiaux, a soulevé la thématique du lien entre les citoyens et l'agriculture. Son département estime qu'il y a là une piste intéressante à suivre et elle invite M<sup>me</sup> Barberis à présenter deux projets que la Ville entend soutenir.

M<sup>me</sup> Barberis explique que le premier projet subventionné a été lancé par l'association Les Moulins de Verpillères, excroissance de l'association L'Affaire TourneRêve, active dans l'agriculture contractuelle de proximité. Il n'y a, actuellement, aucune possibilité de traiter directement les céréales à Genève et, à titre d'exemple, pour moulin le grain, les producteurs sont amenés à transporter la matière première dans le canton de Berne. Or le principe même de l'agriculture contractuelle de proximité consiste à travailler sur de petites quantités et sur place. C'est la raison pour laquelle ladite association a proposé d'acheter ou de construire un moulin. Le département a estimé que ce projet était intéres-

sant et M<sup>me</sup> Barberis indique à la commission que ce moulin se trouvera au parc des Bastions à l'occasion du festival du développement durable afin de présenter au public le procédé qui permet de moudre les céréales. Le deuxième projet a consisté à subventionner le festival de films sur la souveraineté alimentaire appelé «Mangeur d'avenir» qui a eu lieu dans le courant du mois de janvier.

Le président remarque que le pétitionnaire a mis l'accent sur le lien social que les jardins familiaux pouvaient apporter, ainsi que l'épanouissement de soi que pouvait apporter la culture de sa propre nourriture.

M<sup>me</sup> Salerno assure que ce lien existe dans les projets soutenus par la Ville, car toutes les associations et coopératives citées travaillent dans le domaine de la souveraineté alimentaire. L'objectif principal de toutes ces initiatives est précisément d'établir un lien entre le producteur et le consommateur. Il est essentiel que ce dernier se rende compte de la véritable valeur des produits qu'il consomme et c'est dans cette perspective que se place le projet des Moulins de Verpillères qui présente une démarche didactique à l'intention du public en général et des enfants en particulier. Elle ajoute que, concernant les jardins familiaux, la fédération qui les gère est au bénéfice de trois baux qui lient à la Ville de Genève:

- à la rue Pestalozzi 6, sur une surface de 4800 m<sup>2</sup>;
- au chemin du Bois-des Frères, sur une parcelle de 31 749 m<sup>2</sup>;
- au bois de la Bâtie, à proximité du Restaurant de la Tour, sur un terrain de 3260 m<sup>2</sup>.

M<sup>me</sup> Salerno précise qu'elle a fixé l'échéance des baux au 31 décembre 2011, car elle n'aura probablement pas le temps, d'ici à la fin de la législature, de présenter un projet de valorisation de ces parcelles. Elle rappelle que la troisième parcelle se trouve dans les parages de l'avenue Giuseppe-Motta et relève qu'il existe plusieurs projets d'affectation pour ces jardins familiaux. Des pétitions ont été lancées demandant notamment que cet espace soit mis à la disposition de la maison de quartier ou encore de la Délégation à la jeunesse qui souhaite l'utiliser dans un but social. Elle précise, à cet égard, que ces jardins familiaux ont été conçus au départ pour que des familles disposent d'un petit lopin de terre, mais elle estime qu'il convient d'avoir aujourd'hui une vision plus large qui, autour d'un concept de plantage, permettrait, par exemple, de réinsérer des personnes en difficulté. Il serait également souhaitable de proposer à des clubs sociaux d'y développer des activités valorisantes permettant de construire un lien social entre les personnes. Elle relève que de tels projets sont actuellement mis en place dans les communes et en particulier à Onex, où il existe un espace de propriété communale où l'on confectionne des «cabas» avec des produits frais pour les citoyens, comme a pu le faire l'association Les Colis du cœur animée par M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast.

Une commissaire a remarqué que, selon les personnes, on parlait soit de trois, soit de quatre parcelles attribuées à des jardins familiaux et elle aimerait savoir ce qu'il en est.

M<sup>me</sup> Salerno précise bien qu'à sa connaissance il y en a trois, mais elle se renseignera plus complètement sur ce sujet.

Un commissaire aimerait savoir si les serres de Beaulieu qui devaient être déplacées du côté de Veyrier ont été remplacées par des jardins familiaux fonctionnant sur une base collective.

M<sup>me</sup> Salerno remarque que les projets de son collègue Manuel Tornare sont généralement issus de la Délégation à la jeunesse, mais elle n'a pas entendu parler de remise de ces terrains à la Fédération des jardins familiaux. Elle pense que, si projet il y a, il doit être de nature sociale.

Le président remercie la magistrate, M<sup>me</sup> Salerno, ainsi que M<sup>me</sup> Barberis, de la qualité de leur présentation et ouvre la discussion.

#### *Discussion*

Un commissaire souhaite avoir le point de vue de M. Pagani en ce qui concerne les habitacles dont a parlé M. Degoumois.

Une autre commissaire aimerait pouvoir entendre M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast au sujet des plantages mis en place à Onex.

Ces propositions sont mises aux voix.

L'audition de M. Pagani est acceptée par tout le monde à l'exception de l'UDC qui s'abstient.

Celle de M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast est également acceptée par 5 oui (2 AGT, 2 Ve, 1 DC), 3 non (2 S, 1 DC), 4 abstentions (2 UDC, 1 S, 1 R).

#### **Séance du 20 avril 2009**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement*

M. Pagani constate qu'à ce jour aucune des grandes organisations caritatives ou de défense des locataires n'a proposé de telles solutions. Il explique que sa formation d'assistant social l'a, dans le passé, conduit à s'occuper de familles vivant dans des baraquements à Carouge et que leur situation était telle qu'il s'est

promis de ne plus jamais prendre part à une telle opération. Il ajoute que, fort heureusement, depuis lors, ces familles ont été relogées et il revient sur ce type d'habitation en remarquant que les zones retenues pour des habitacles de ce genre se trouvent généralement là où l'on ne peut construire, c'est-à-dire le long des cours d'eau, dans des microclimats très humides. Il reconnaît cependant que des conteneurs peuvent se présenter comme une solution de fortune pour des étudiants en attente d'un logement, mais il se refuse à imaginer que cela puisse être présenté comme une solution de remplacement pour des familles vivant dans la précarité. Il ajoute que des études ont démontré que des personnes qui ont connu, comme enfants, des conditions de logement déplorables ont tendance à se satisfaire de ce peu et qu'elles s'installent ensuite de façon pérenne avec leur famille dans ces baraquements insalubres et mal chauffés. C'est la raison pour laquelle la Ville a prévu, dans son plan directeur, la construction de 300 logements par année et M. Pagani cite, à titre d'exemple, les 90 logements de Sécheron qui vont prochainement être mis sur le marché.

Une commissaire indique à M. Pagani que M. Degoumois ne pensait pas, en parlant de conteneurs, à des logements insalubres mais plutôt à de petites constructions minimalistes qui offriraient l'essentiel pour un coût de construction situé très en dessous des prix pratiqués.

M. Pagani relève que ce type de logement est tellement exigü que, dans certaines pièces, en écartant les bras, on en couvre toute la largeur, alors qu'en longueur on a tout juste la place de poser un lit et une commode. Il ajoute que d'autres solutions existent et indique qu'en France on relogé des familles en situation de précarité dans certains hôtels. Il poursuit en relevant que son département planche en ce moment sur cette question et que c'est la raison pour laquelle il a été proposé de déclasser le parking P+R de Sécheron pour y construire des logements pour les étudiants. Il relève également que des attributions provisoires peuvent être proposées, par exemple sur la station d'épuration d'Aire utilisée par la Voirie, à des gens du voyage qui vivent dans des roulotte dont on sait qu'elles ne sont là que pour un temps limité.

Une autre commissaire lui demande s'il existe en ville des parcelles qui pourraient permettre la mise en place de conteneurs habitables.

Le magistrat n'a pas étudié cette question et préfère mettre en place une véritable politique du logement permettant à des familles vivant dans la précarité de pouvoir disposer d'un appartement offrant un socle minimal de confort auquel tout habitant de la ville de Genève peut prétendre.

Une commissaire, constatant que les parcelles en ville se font rares, aimerait savoir si la Ville entend construire des logements en dehors de ses limites communales.

M. Pagani lui répond par l'affirmative en citant l'exemple d'un projet qui est en train de se mettre en place avec la commune de Vernier sur une parcelle constructible. Il ajoute que la Ville explore toutes les pistes susceptibles d'apporter des solutions à la crise du logement que Genève connaît en ce moment.

### **Séance du 4 mai 2009**

*Audition de M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast, conseillère administrative de la Ville d'Onex*

M<sup>me</sup> Kast explique à la commission la philosophie qui est celle de la commune d'Onex en matière d'action sociale. Onex est une commune plutôt pauvre et relativement défavorisée sur le plan économique. C'est la raison pour laquelle elle a souhaité mettre en place de nouvelles prestations, notamment pour des personnes en rupture, afin de leur permettre de reprendre pied et de voir l'avenir du bon côté. Onex étant, certes, une commune urbaine mais tout de même très proche de la campagne, l'idée de développer une interface entre la vie rurale et la vie citadine s'est imposée. La municipalité a donc, dans cet esprit, acheté «la petite maison», en fait une villa au milieu d'un jardin dans une zone appelée à se développer. Il s'agit, en l'espèce, d'offrir à des familles démunies et en rupture des cornets alimentaires avec les produits du jardin cultivés par ces mêmes destinataires. Cette action sociale, mise en place avec les associations Partage et TourneRêve, touche une bonne centaine de personnes. Elle est complétée par la récolte des invendus des grands magasins. Cette action permet de briser la solitude et donc de rétablir le lien social entre des personnes en marge de la société. M<sup>me</sup> Kast ajoute que la Ville d'Onex a également mis en place des potagers pour les aînés qui manifestent une certaine nostalgie par rapport à un lien à la terre abandonné en cours de l'existence. L'attribution de ces lopins de terre se fait annuellement et permet ainsi aux retraités de retrouver une activité saine et de jouer un rôle social au sein de la commune.

Une commissaire demande à M<sup>me</sup> Kast ce qu'elle pense de l'installation de conteneurs habitables à destination de personnes à la recherche d'un logement.

M<sup>me</sup> Kast ne s'est pas penchée sur la question, mais elle signale qu'un groupe de travail a été mis en place autour de M. François Longchamp, conseiller d'Etat, afin de trouver des logements pour les requérants d'asile. Des terrains ont été recensés, mais aucun projet n'est en cours actuellement. A cet égard, elle indique à la commission que le site de la place Sturm fait partie des terrains qui ont été retenus en vue de cette attribution.

Le président remercie M<sup>me</sup> Kast de ses éclaircissements et ouvre le débat.

*Discussion*

Une discussion s'engage et il apparaît que beaucoup de choses ont été entreprises en faveur des chômeurs et que le manque de terrains en vue de développer des jardins familiaux est une réalité contre laquelle il n'y a pas grand-chose à faire. Les conteneurs ne semblent pas non plus très adaptés et donc la commission, dans sa majorité, incline en faveur d'un classement de la pétition.

Le président met aux voix le classement de la pétition P-227, celui-ci est accepté par 2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC, 1 S et 3 Ve, contre 1 AGT.

*Annexe:* texte de la pétition

SÉANCE DU 20 JANVIER 2010 (après-midi)  
Pétition: jardins familiaux pour les chômeurs

4535

K 16.02.05

Dominique Degoumois  
Architecte EPFL  
9 rue Bautre  
1201 Genève  
079 542 74 49  
dominique.degoumois@yahoo.fr

*Pétition*  
**URGENT!**

**Des jardins familiaux et des activités pour les chômeurs et les sans emplois SVP MERCI!**

Genève le 15-02-2009

Mesdames, Messieurs,

Savez vous que les chômeurs en fin de droit, touchent, aujourd'hui à Genève, environ 2200.- par mois? Pensez vous que l'on peut vivre dignement avec ça? Et bien non!

Il est indispensable que vous leurs proposiez au plus vite, **des petits jardins familiaux d'environ 200m2**. Ce sera également très bon pour leurs morales, et évitera entre autre les problèmes d'alcool. Les légumes et les fruits sont indispensables pour la santé, ils coûtent aujourd'hui trop chères pour les petits budgets)

Il est également indispensable de leurs proposer des activités: bricolage, travail en foret, sport etc. Un chômeur qui a des activités, est beaucoup plus apte à retrouver rapidement un travail.

Il faudrait également construire rapidement des logements, même provisoire et bon marché. On peut les réaliser avec des containers usagés, sur des terrains en attentes d'affectations définitives, par exemple. Il y a de très bons exemples sur internet. Un logement de qualité n'a pas besoin de faire 50-80m2, on peut réaliser de très agréables petits appartements d'environ 35m2!

Les simples citoyens ont besoin aujourd'hui de ce sentir soutenu dans les épreuves qui les touchent, pour éviter des troubles sociaux politiques.

Si vous avez besoin d'une personne très motivée, prête à relever des défis, j'ai encore d'autres très bonnes idées, économiques et faciles à mettre en œuvre, pour améliorer les conditions de vie des simples citoyens!

Bon courage à vous pour ses prochains mois, qui seront, à n'en pas douter, un moment historique important dans l'histoire contemporaine!

Salutations D. Degoumois

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer, rapporteuse** (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la commission des pétitions a pris connaissance de tout ce qui a été fait pour les chômeurs par la Ville de Genève, en particulier la redotation du fonds chômage, qui permet à notre municipalité de collaborer avec des associations travaillant dans le domaine de la réinsertion professionnelle. Beaucoup de choses se font en faveur de l'emploi. La commission a notamment pris connaissance des mesures prévues dans la motion M-150 intitulée «Pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle».

En revanche, il faut malheureusement reconnaître que la solution relative à la création de jardins familiaux pour les chômeurs, comme le propose la pétition P-227, n'est pas réalisable, car il n'y a plus de terrains disponibles. Telle est la raison pour laquelle la commission des pétitions propose au Conseil municipal de classer cette pétition. Je reprendrai au nom du groupe A gauche toute! la parole tout à l'heure.

*Premier débat*

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). La pétition P-227 donne un certain nombre de pistes intéressantes; malheureusement, toutes ne sont pas réalisables, c'est pourquoi la commission a voté son classement.

Néanmoins, elle soulève une question importante et assez intéressante par rapport aux jardins familiaux. En effet, la création de ces jardins fait l'objet d'une demande récurrente de la part des habitants de notre ville, demande que le Conseil administratif s'est engagé à plusieurs reprises à satisfaire. Je regrette que les deux magistrats en charge de ce dossier – à savoir M<sup>me</sup> Salerno et M. Tornare, respectivement responsables du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et de la Gérance immobilière municipale (GIM), les deux services potentiellement concernés par la création de jardins familiaux – soient absents ce soir.

Malheureusement, ce dossier n'avance pas, et nous le déplorons. Nous souhaiterions que le Conseil administratif s'y attelle et le fasse progresser. Des solutions simples sont réalisables au pied des immeubles de la GIM. Je le répète, il s'agit là d'une demande récurrente de la population, qui ne recueille, hélas, que très peu de répondant du côté de l'exécutif. Pourtant, cette problématique nous semble très importante.

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer** (AGT). Je m'exprime au nom du groupe A gauche toute! maintenant. A longueur d'année, on prétend que les chômeurs ne



## Pétition: jardins familiaux pour les chômeurs

veulent pas travailler, qu'ils sont fainéants et ne font rien, se contentant de toucher de l'argent du fonds chômage. Mais c'est faux! Que demandent les auteurs de la pétition P-227? De pouvoir travailler dans des petits jardins familiaux, eux qui ne touchent que 2200 francs par mois, c'est-à-dire pas grand-chose! On ne peut pas vivre à Genève avec 2200 francs par mois, la vie est trop chère!

Mes camarades les Verts pourraient m'aider à plaider en faveur de la pétition P-227 avec des arguments écologistes. J'ai vu à la télévision qu'il existait maintenant de nouvelles méthodes pour planter des fruits et des salades dans le sable. Je compte donc sur les Verts pour m'aider à soutenir les pétitionnaires. Nous devons trouver une solution pour une Genève qui ne soit pas que du béton, mais où l'on puisse planter quelques fruits.

Je regrette beaucoup que la commission des pétitions n'ait pas tenu compte de la demande des pétitionnaires en ce qui concerne ces jardins familiaux, alors que c'est une bonne solution pour des personnes qui aimeraient conserver une activité et un lien avec la nature. Il est dommage que la Ville abandonne cette possibilité et que ces jardins soient en train de disparaître. Je pense que c'est une erreur, alors que des personnes de condition modeste qui veulent avoir une activité souhaitent les entretenir.

**M. Jacques Baud (HP).** J'aimerais bien savoir de quoi on parle! Il me semble que l'on se moque de nos chômeurs. Il serait temps que nous nous en occupions sérieusement! Je ne vois pas ce qu'ils viennent faire entre les carottes, les poireaux et les salades vertes! Nos jardins familiaux ont toujours été entretenus à la perfection par ceux qui s'en occupent. Trouvons pour nos chômeurs des vrais boulots! Donnons-leur la priorité dans les entreprises privées, à l'Etat et à la Ville! Ce serait une bonne chose – quand c'est possible, bien évidemment. Sur les milliers d'emplois de la Ville et de l'Etat, je crois que nous pourrions faire un effort que nous ne faisons pas. Quand un chômeur se présente pour un emploi, on le renvoie parce qu'il n'a pas de travail et on engage un frontalier! J'ai connu ce genre de cas un nombre infini de fois. Il est temps que cela cesse. Occupons-nous sérieusement de nos chômeurs, et ne mélangeons pas les choux, les raves et des êtres humains qui ont besoin de travailler sérieusement!

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Lorsque la commission des pétitions a reçu le représentant des pétitionnaires, nous avons été touchés par sa situation personnelle. Cependant, il faut rappeler ici qu'au-delà du cas de chacun, le Conseil municipal a pour tâche d'examiner – à la faveur d'une pétition ou d'un autre objet – les actions qu'il convient d'entreprendre de manière à ce qu'elles ne profitent pas à une seule personne mais à plusieurs.

Ce monsieur nous a proposé plusieurs mesures en faveur des chômeurs: la mise à disposition de jardins familiaux à cultiver et de conteneurs pour se loger, ainsi que divers petits travaux à effectuer.

Je rappelle ici que le Conseil municipal, lors du vote du budget 2010, a fait passer le fonds chômage de la Ville de Genève de 2,7 à 5,7 millions de francs – et nous remercions le plénum d’avoir accepté ce geste. Je signale aux personnes intéressées qui ne le sauraient pas que le fonds chômage est à leur disposition et qu’elles peuvent y faire appel. Je répète qu’il est doté d’une subvention de 5,7 millions de francs, et qu’il est distribué aux diverses associations chargées de mener à bien la politique de lutte contre le chômage.

En ce qui concerne les jardins familiaux, il y a deux problématiques: la première, c’est l’utilisation des jardins familiaux existants; la deuxième, c’est la création de nouveaux jardins familiaux dans d’autres lieux. On nous a expliqué que ceux qui existent déjà ne sont pas gérés par la Ville, mais par l’association qui gère l’ensemble des jardins familiaux; notre municipalité ne possède que trois baux à la rue Pestalozzi, au Bois-des-Frères et au bois de la Bâtie. La magistrate Salerno s’est montrée extrêmement attentive à cet aspect du problème, puisqu’elle nous a confirmé que, l’échéance des baux étant fixée au 31 décembre 2011, nous reverrions la question avec la fédération responsable à ce moment-là.

L’utilisation actuelle des jardins familiaux ne semble pas satisfaisante – en tout cas pour la Ville de Genève. C’est pour cette raison, et non pas par manque de sensibilité envers la situation du pétitionnaire auditionné en commission, que nous avons décidé le classement de la pétition P-227. Malheureusement, les propositions qu’elle évoque ne sont pas réalisables par la Ville en ce moment.

D’autre part, comme l’a souligné M. Buschbeck, nous sommes très attentifs à la problématique de la création de nouveaux jardins familiaux. Mais nous ne pouvons nous en prendre qu’à nous-mêmes: si nous désirons mettre en place ce genre d’aménagements, nous n’avons qu’à déposer des motions et des résolutions dans ce sens!

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je réagirai en tant que président de la commission des pétitions à l’époque du traitement de la pétition P-227. Nous l’avons examinée avec le plus grand sérieux: nous avons auditionné deux magistrats de la Ville de Genève, M<sup>me</sup> Salerno et M. Pagani, et une conseillère administrative de la Ville d’Onex, M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast. Nous avons vraiment étudié à fond toutes les propositions que nous faisait le pétitionnaire.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit concernant les jardins familiaux, mais il évoquait également la mise à disposition de logements sommaires pour

les chômeurs, ces conteneurs pour étudiants dont on parle beaucoup dans les grandes villes de Hollande et de Suède. Nous avons examiné la question avec les magistrats, et nous avons constaté que cette solution n'était pas réalisable, comme l'a dit M<sup>me</sup> Olivier. Elle ne correspond même pas du tout à la politique et à la philosophie de la Ville de Genève en matière de logement. Nous voulons autre chose pour les chômeurs, pour cette catégorie de personnes qui se trouvent dans le besoin.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à classer la pétition P-227, comme l'a fait la commission des pétitions à l'unanimité moins une voix.

*Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 54 oui contre 4 non (4 abstentions).

## **9. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **10. Interpellations.**

Néant.

## **11. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	4474
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4474
3. Questions orales . . . . .	4474
4. Résolution du 19 janvier 2010 de M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Ariane Arlotti, Charlotte Meierhofer, Sarah Klopmann, Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Contre l'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg» (R-127) . . . . .	4475
5. Proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à un dispositif scénographique et à la signalétique dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, 2012 Rousseau pour tous, pour un montant total de 852 500 francs, soit:	
– un montant de 686 000 francs destiné à la création d'un dispositif scénographique événementiel sur l'île Rousseau;	
– un montant de 166 500 francs destiné à la création d'une signalétique permanente sur l'île Rousseau et dans la ville (PR-760) . . .	4492
6. Proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2009 en vue du bouclage du crédit destiné au renouvellement des véhicules et engins spécifiques de la Voirie (PR-406) (PR-765) . . . . .	4512
7. Réponse du Conseil administratif à:	
– la motion du 17 septembre 2007 de M <sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett, Anne Pictet, Sandrine Burger, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Sarah Klopmann, MM. Philippe Cottet, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Alexandre Wisard et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2008, intitulée: «Les zones 30 km/h sont-elles sûres pour toutes et tous?» (M-706);	
– la motion du 22 septembre 2008 de M <sup>mes</sup> Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, MM. Alpha Dramé,	

Yves de Matteis, Gilles Garazi, Eric Rossiaud, Miguel Limpo et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 10 mars 2009, intitulée: «Zones 30 km/h et mobilité douce: du concret au lieu de belles paroles!» (M-827) . . . . .	4515
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Des jardins familiaux et des activités pour les chômeurs, s.v.p., merci!» (P-227 A) . . . . .	4524
9. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4539
10. Interpellations . . . . .	4539
11. Questions écrites . . . . .	4539

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*